

# PLAN DE VIGILANCE

---

DU GROUPE CASINO  
2022



# 1. Principes d'action

Le plan de vigilance du groupe Casino s'appuie sur les engagements qu'il a pris envers ses parties prenantes et les initiatives auxquelles il participe depuis le début des années 2000.

## COMITÉ DEVOIR DE VIGILANCE

Le groupe Casino a mis en place en 2017 un Comité Devoir de vigilance. Ce Comité est composé de la Secrétaire du Conseil d'administration du Groupe, du Secrétaire général du Groupe, du Directeur des activités marchandises et Président de la centrale de référencement Achats Marchandises Casino, des Directeurs des Achats alimentaires et non alimentaires, de la Directrice du Pôle Industriel, Innovation, Qualité, Médiation d'AMC, du Directeur des Risques et de la Conformité Groupe, du Directeur de la RSE et de l'Engagement Groupe, du Directeur des Assurances Groupe, du Directeur du Contrôle Interne Groupe et de la Directrice Juridique Social Groupe.

Le rôle de ce Comité est :

- de s'assurer de la mise en œuvre de la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et donneuses d'ordre qui vise à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et des sociétés qu'elle contrôle ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation ;
- de définir la méthodologie et de s'assurer de la mise en œuvre de la cartographie des risques liés aux activités du Groupe et de ses fournisseurs ;
- d'analyser les résultats de la cartographie des risques ;
- de s'assurer de l'existence, de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'efficacité des plans d'actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves ;
- de s'assurer de la mise en place d'un mécanisme d'alerte permettant le signalement d'éventuelles violations.

Le travail de cartographie des risques est suivi et revu annuellement, afin de prendre en compte les plans d'actions du Groupe et les échanges avec les parties prenantes.

Le Comité s'est réuni deux fois en 2022.

## CARTOGRAPHIE DES RISQUES ET PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE

Afin de renforcer l'analyse des risques liés aux activités du Groupe, le Comité Devoir de vigilance a défini en 2017 la méthodologie pour réaliser la cartographie des risques permettant d'appréhender les risques spécifiques d'atteintes graves portant sur les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité au travail, et les dommages environnementaux :

- **liés aux activités directes du Groupe** au regard des procédures mises en place. Une évaluation des procédures existantes pour prévenir ces risques a été réalisée au regard des politiques ressources humaines, qualité, achat, RSE et environnementales déployées ;
- **associés à ses fournisseurs**. Cette cartographie identifie les risques vis-à-vis des achats marchands (marques nationales et marques propres) et des achats frais généraux du Groupe, qu'ils soient de matériels ou de services.



## 12 principaux risques ont été pris en compte au regard des activités du Groupe

### Droits humains et libertés fondamentales

1. Travail forcé ou travail des enfants
2. Respect des droits du travail (travail illégal, discrimination, liberté d'association, durée du travail...)
3. Respect des droits fondamentaux (droit des femmes, harcèlement...)
4. Conflits armés (lieux ou ressources conflictuels, conflits aux frontières...)

### Santé et sécurité des personnes

1. Respect de la santé et de la sécurité des travailleurs
2. Manipulation de produits dangereux par les travailleurs
3. Risques pour le consommateur

### Environnement

1. Pollution des eaux et des sols (pesticides, produits chimiques...)
2. Émission de gaz à effet de serre (procédés polluants, procédés énergivores)
3. Déforestation
4. Atteintes à la biodiversité
5. Gestion durable des ressources et des déchets

Un poids a été attribué à chacun des risques afin de refléter la gravité relative de chacun d'entre eux au regard de l'activité du Groupe.

## CARTOGRAPHIE DES RISQUES FOURNISSEURS

Pour réaliser la cartographie des risques fournisseurs, la méthodologie suivante a été appliquée :

- **Évaluation du risque lié au produit vendu :** le niveau de risque de chaque composé présent dans le produit vendu au regard des 12 risques énoncés ci-dessus a été analysé de façon systématique en utilisant des sources documentaires (études internationales, rapports des ONGs, enquêtes, articles de presse) et en s'appuyant sur les expertises internes. 200 composés à risques ont ainsi été identifiés, évalués et classés selon leur niveau de criticité pour chacun des 12 risques définis ci-dessus (gravité du risque). Puis, la proportion de ces composés à risques dans les produits commercialisés a été prise en compte pour définir le niveau de risque des produits commercialisés (fréquence du risque).
- **Évaluation du risque lié au pays d'approvisionnement ou de fabrication du produit et de ses composés éventuels :** le groupe Casino a mis en place depuis plusieurs années une analyse des risques des pays dans lesquels les produits à marque propre sont fabriqués, qui a permis d'évaluer et de prendre en compte pour chaque produit les risques liés au pays de fabrication ou de provenance connue. Cette

analyse des risques pays évalue et combine plusieurs indicateurs dont :

- le nombre de conventions fondamentales de l'OIT ratifiées par le pays ;
- l'Indice de Développement Humain (HDI) du Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP) ;
- le pourcentage de travail des enfants dans le pays selon l'Unicef ;
- la prévalence du travail forcé selon l'OIT ;
- les Indicateurs de Gouvernance Mondiaux (WGI) de la Banque mondiale ;
- l'Indice de Performance Environnementale (EPI) des universités de Yale et Columbia.

Elle a été revue et comparée à l'analyse des risques pays développée par l'ICS en 2019, qui s'appuie sur l'ensemble des indicateurs pris en compte dans l'analyse des risques pays menée par le groupe Casino, en y ajoutant les indicateurs suivants :

- l'Indice SDG du Sustainable Development Solutions Network des Nations Unies (UNSDSN) ;
- l'Indice des Droits dans le Monde de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) ;
- l'Indice de Liberté dans le Monde de l'ONG américaine Freedom House ;
- le Rapport sur la Traite des Êtres Humains du Département d'État américain ;
- les résultats des audits sociaux ICS menés dans chaque pays ;

- la prise en compte du volume d'achat du produit : la probabilité d'occurrence du risque vis-à-vis du Groupe augmente en fonction du volume ;
- le recensement du nombre de fournisseurs par catégorie de produits : plus les fournisseurs sont nombreux et de petite taille, plus les contrôles des chaînes en amont sont complexes.

Afin d'évaluer le risque global des produits achetés aux fournisseurs au regard du devoir de vigilance, les critères de risque présentés ci-dessus ont été pondérés selon l'ordre d'importance décroissant suivant : la criticité du produit au regard de ses composés, du pays d'approvisionnement puis le volume d'achat associé et, enfin, le nombre de fournisseurs potentiels.

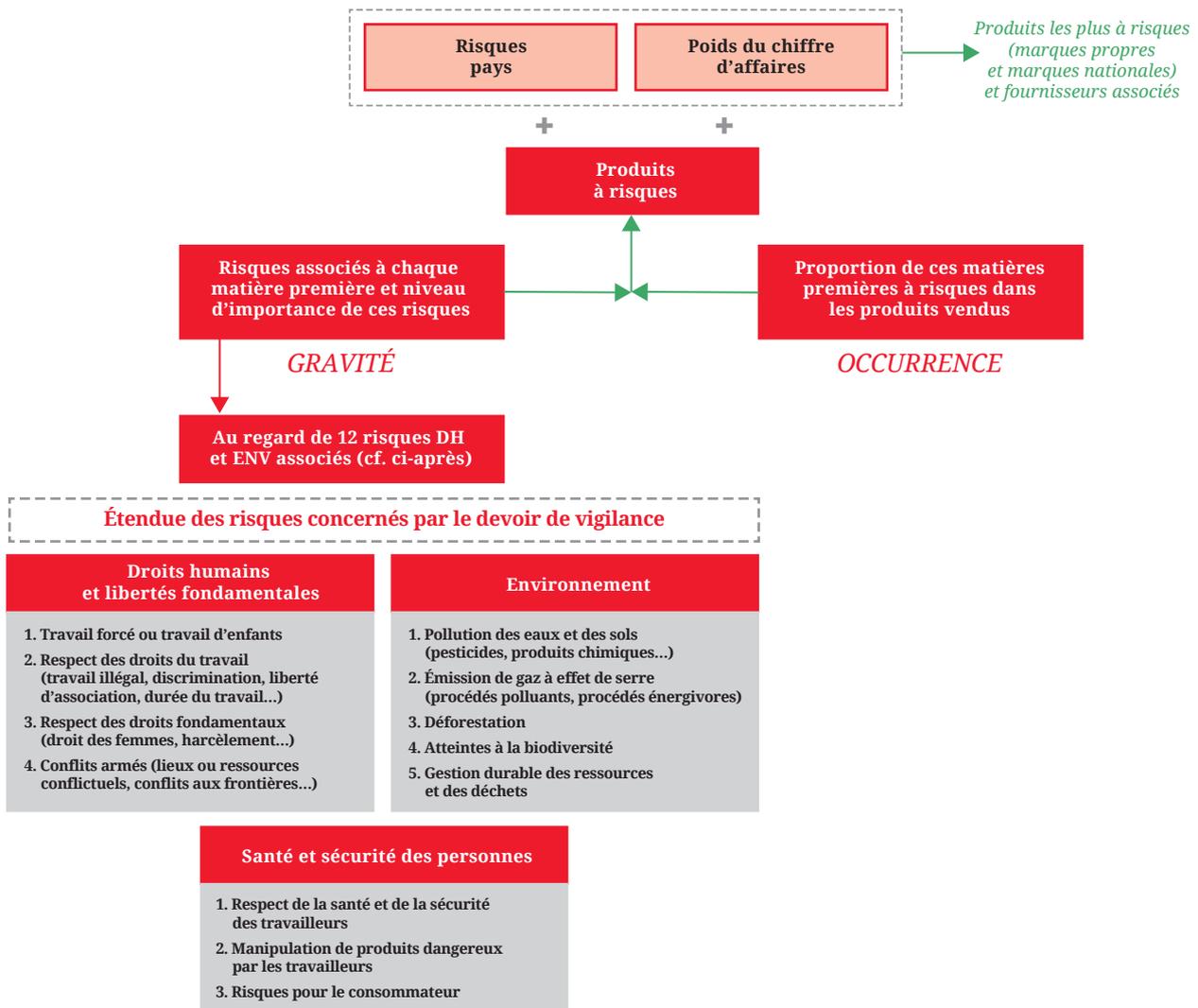
Il est à noter certaines spécificités prises en compte dans ces analyses.

Le Groupe propose une multitude de produits et travaille par conséquent avec un très grand nombre de fournisseurs ayant des profils variés dont :

- **des fournisseurs de produits de grandes marques** (appelés aussi de "marques nationales") qui représentent une part significative du chiffre d'affaires du Groupe. Ces

entreprises sont souvent soumises elles-mêmes à la loi sur le devoir de vigilance ;

- **des fournisseurs de produits à marque propre**, qui agissent sur la base d'un cahier des charges défini par les centrales d'achats. Si ces fournisseurs peuvent être situés dans les pays d'implantation du Groupe, le produit est souvent fabriqué dans un autre pays, y compris dans certains considérés comme à risque par le groupe Casino. Ces fournisseurs font l'objet en priorité des actions d'atténuation du plan de vigilance (voir ci-après) et sont soumis au Programme de Conformité du groupe Casino (SCOP – Social Compliance Program) ;
- **de très nombreux fournisseurs**, qui sont très majoritairement des PME – TPE, des coopératives et des producteurs agricoles et qui fournissent les enseignes en local, notamment en produits frais (fruits et légumes, viande...). Par exemple, près de 90 % des fruits et légumes achetés en Colombie par Grupo Éxito sont d'origine locale ;
- **des fournisseurs "achats frais généraux" ou encore "non-marchands"**, parmi lesquels des sociétés de services (gardiennage, nettoyage...) qui peuvent présenter des risques spécifiques notamment de discrimination à l'embauche. Les achats auprès de ces fournisseurs sont majoritairement effectués en local.



Les travaux du Groupe ont permis de construire une cartographie des risques des achats, de les classer selon leur niveau de criticité et de mettre en exergue les catégories de produits présentant les risques les plus élevés au regard des 12 risques identifiés compte tenu des composés présents dans les produits, dont :

- **les produits à marque propre textiles** fabriqués dans les pays à risque, tout particulièrement au Bangladesh ;
- **les produits à marque propre alimentaires** contenant de l'huile de palme ; cet ingrédient étant présent dans un certain nombre de produits à marque propre du Groupe ;
- **les produits liés à l'élevage bovin** commercialisés dans nos magasins au Brésil.

En 2018, GPA, assisté d'un cabinet de conseil, a réalisé une analyse des risques complémentaire qui a confirmé la cartographie des risques du Groupe, tout en identifiant des spécificités liées aux produits consommés sur le marché brésilien.

Les fournisseurs concernés constituent le champ d'action prioritaire en matière de vigilance.

La mise en place de la cartographie des risques fournisseurs a été présentée en 2017 au TFT Earth – Earthworm Foundation, spécialiste de l'impact des chaînes d'approvisionnement et des matières premières sur l'environnement et la déforestation.

Les procédures d'évaluation régulière des fournisseurs au regard de la cartographie des risques sont détaillées au paragraphe Campagne annuelle d'audits sociaux.

## ANALYSE CONTINUE DES RISQUES ET MISE À JOUR DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES FOURNISSEURS

En 2019, une nouvelle analyse du niveau de risque des 200 composés pris en compte pour réaliser la cartographie des risques fournisseurs a été réalisée, en s'appuyant sur une méthodologie identique. Il en est ressorti une augmentation du niveau de risque pour la majorité des composés étudiés, principalement en raison d'une augmentation des risques environnementaux associés à ces composés. Toutefois, la liste des différents composés évalués comme étant les plus à risque a peu évolué entre les deux analyses.

En 2020, la Direction de l'Engagement et de la RSE a initié une actualisation de la revue des rapports des ONGs sur les composés et matières premières alimentaires et non alimentaires pouvant être présents dans les produits commercialisés en magasins afin d'identifier d'éventuels nouveaux risques. La pondération des risques des composés a été soumise à une analyse minutieuse par la Direction des Achats au regard de l'outil interne "Responsable Ensemble" mis en place par la Direction des Achats.

Le groupe Casino est en veille permanente pour identifier des risques graves de violation des droits humains ou de dommages environnementaux auxquels le secteur de la distribution est soumis. Il s'appuie sur les rapports des ONGs locales et internationales portant sur les fournisseurs de la distribution et les réponses apportées par ces fournisseurs, ainsi que les événements marquants relayés par les médias reconnus.

Le Groupe prend en compte ces informations pour analyser le risque potentiel auquel il est soumis au regard de ses fournisseurs directs.

En 2020, plusieurs événements marquants dans le secteur de la distribution ont été pris en compte pour identifier des nouveaux risques graves de violation des droits humains ou de dommages environnementaux liés à des fournisseurs directs dont :

- **la mise en cause, par Amnesty International**, pour violation potentielle des droits humains d'un grand fournisseur brésilien de viande bovine ;
- **la mise en cause de fermes bovines au Brésil** travaillant pour trois grands fournisseurs agroalimentaires brésiliens de marque nationale pour leur lien allégué avec la déforestation au Brésil, notamment portée par plusieurs ONGs.

Ces informations et événements ont conduit le groupe Casino à prendre en compte ces risques et à renforcer ses dispositifs existants lorsque nécessaire.

En 2021, la Direction de l'Engagement et de la RSE a actualisé la pondération des 12 critères de risque pris en compte dans sa cartographie, et finalisé la mise à jour de l'analyse de chaque composé au regard des informations disponibles dans l'outil "Responsable Ensemble". Cette cartographie mise à jour permet d'identifier le risque brut et le risque net pour les principaux composés, au regard des plans d'actions mis en place auprès des fournisseurs. La liste des composés/produits les plus à risques a été partagée avec les principales filiales du Groupe en Amérique latine afin qu'elles puissent compléter, en fonction des spécificités de leurs marchés, l'analyse de risques et y ajouter des risques locaux plus spécifiques. Cette cartographie actualisée a été présentée au Comité Devoir de vigilance fin 2021.

De la même manière qu'en 2020 et 2021, afin d'actualiser cette analyse des risques, le groupe Casino a poursuivi sa veille pour identifier les différents rapports d'associations et d'experts, ainsi que les articles de presse portant sur les enjeux liés aux risques graves de violation des droits humains et environnementaux portant sur les produits commercialisés dans ses magasins et les fournisseurs associés. Enfin, les collaborateurs des services achats ont été sensibilisés à la nécessité de remonter tout fait ou information concernant des mises en cause de fournisseurs.

## CARTOGRAPHIE DES RISQUES DES FILIALES

Pour réaliser la cartographie des risques des filiales en 2018, la méthodologie suivante a été appliquée : Après validation du Comité Devoir de vigilance, un questionnaire portant sur les 12 risques cités ci-dessus et enrichi de deux thèmes supplémentaires spécifiques au système de management ainsi qu'aux pratiques d'achats et de gestion des fournisseurs a été envoyé à chacune des filiales internationales afin qu'elles évaluent leur niveau de risques. À chaque question (118 au total) a été attribué un niveau de risque (faible, moyen, élevé) permettant d'identifier un niveau de risque global pour chaque filiale. Des informations complémentaires ont été demandées, lorsque nécessaires, pour affiner le niveau de risque.

L'analyse a été réalisée par la Direction de l'Engagement et de la RSE.

Les thèmes abordés sont :

- **Thème "social" :**
  - Travail des enfants et jeunes travailleurs ;
  - Travail forcé ;
  - Discrimination ;
  - Non-respect de la liberté d'association ;
  - Non-respect du temps de travail ;
  - Non-paiement des salaires, non-respect du salaire minimum légal et avantages ;
  - Santé et sécurité ;
  - Respect des communautés locales ;
  - Sécurité des produits ;
  - Droit à l'information.
- **Thème "environnement" :**
  - Politique environnementale ;
  - Lutte contre le changement climatique ;
  - Utilisation durable des ressources ;
  - Économie circulaire ;
  - Protection des écosystèmes (habitats naturels) ;
  - Produits chimiques/substances dangereuses.
- **Thème "système de management" :**
  - Système de management ;
  - Formation ;
  - Incentive des acheteurs ;
  - Diffusion de la politique éthique en interne ;
  - Référencement fournisseur ;
  - Arrêt de la relation commerciale ;
  - Gestion et sécurisation des données.
- **Thème "pratiques d'achats et gestion des fournisseurs" :**
  - Sourcing ;
  - Traçabilité ;
  - Sous-traitance ;
  - Achats directs ;
  - Intermédiaires commerciaux des fournisseurs ;
  - Franchisés ;
  - Partenaires commerciaux (projets) ;
  - Prestation de services.

Cette analyse a permis d'identifier les principaux risques suivants :

- **les discriminations et le harcèlement** dans trois filiales du Groupe pour lesquelles il a été jugé nécessaire de renforcer les dispositifs de prévention existants. Ce risque est désormais considéré comme faible au regard des actions de contrôle mises en place. Les dispositifs de prévention mis en place sont maintenus au sein du Groupe et de ses filiales ;
- **les risques liés au non-respect des procédures** de gestion des fournisseurs (règles de référencement et de sous-traitance autorisée...). En effet, compte tenu des procédures en place et de leur complexité, ainsi que du nombre de personnes impliquées dans leur mise en œuvre, il est apparu un risque de non-respect de l'intégralité des actions demandées, notamment pour trois filiales du Groupe.

## ANALYSE CONTINUE DES RISQUES ET MISE À JOUR DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES DES FILIALES

De la même manière que pour les risques fournisseurs, le Groupe tient notamment compte des rapports et événements marquants du secteur dans l'analyse du risque potentiel lié à l'activité de ses filiales.

En 2020, 2021 et 2022, plusieurs événements dans le secteur de la distribution ont été pris en compte pour identifier des nouveaux risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement dont :

- **la pandémie de Covid-19** : le groupe Casino, au travers de ses filiales en France et en Amérique du Sud et de ses fournisseurs, a été directement impacté par cette crise qui a fait porter un risque potentiel pour la santé et sécurité des employés. La protection des employés et des clients a été une priorité absolue tout au long de la période pour le groupe Casino, prenant en compte les connaissances scientifiques du moment, les recommandations de l'OMS et les recommandations et décisions des gouvernements ;
- **le décès d'un client** dans un magasin d'un distributeur concurrent au Brésil en 2020 suite à l'action violente d'un agent de sécurité, mettant en avant un risque de violation grave des droits humains et de discrimination. Par ailleurs, plusieurs cas de discrimination et de racisme liés à la couleur de peau ont été dénoncés dans le secteur de la distribution et de la restauration au Brésil et dans de nombreux pays ;
- **les alertes issues de différents rapports des parties prenantes** quant au risque de déforestation lié aux matières premières produites dans différents pays, notamment dans la chaîne d'approvisionnement bovine au Brésil.

Ces événements ont conduit le groupe Casino à renforcer ses dispositifs existants lorsque nécessaire.

En 2022, la Direction de l'Engagement et de la RSE a sollicité à nouveau ses principales filiales afin de mettre à jour le suivi des plans d'actions définis et actualiser les risques liés aux activités de ses filiales.

## DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Le groupe Casino et ses filiales échangent régulièrement avec les parties prenantes notamment les organisations non gouvernementales et les pouvoirs publics afin de continuer à mieux identifier les risques graves de violation des droits humains et environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement. Il participe aussi à plusieurs plateformes d'échange sur les enjeux environnementaux et droits humains. Ce dialogue s'effectue de façon bilatérale ou multilatérale au sein de groupes de travail réunissant plusieurs parties prenantes. Il répond aussi à des questionnaires envoyés par les associations.

Ainsi, en 2021 et en 2022, le groupe Casino et ses filiales concernées ont échangé avec plusieurs associations notamment sur les enjeux :

- **liés aux matières premières dans leur chaîne d'approvisionnement**. Le Groupe dialogue avec ses pairs et les associations notamment dans le cadre des groupes de travail sur le soja, le charbon de bois, le thon, la crevette et les pesticides, animés par l'ONG Earthworm

Foundation et auxquels le Groupe participe ; du Manifeste français pour le soja et de l'Initiative française pour un cacao durable ; de la Soy Transparency Coalition, de la Palm Oil Transparency Coalition et de la Retailer Cocoa Collaboration. Il a répondu notamment au questionnaire du WWF sur l'huile de palme (en 2021), de Changing Markets Foundation sur l'aquaculture (en 2021), et du Réseau Action Climat sur l'offre de produits responsables (2022) ;

- **liés à l'élevage bovin au Brésil** avec Imaflora, Proforest et National Wildlife Federation (NWF), et dans le cadre du groupe de travail sur l'élevage bovin de la "Forest Positive Coalition" du Consumer Goods Forum dont le groupe Casino est membre, ainsi qu'en 2020 et début 2021, avec Amnesty International concernant le rapport publié par cette ONG sur un grand fournisseur brésilien de viande bovine,
- **liés aux droits humains** notamment au sein de l'ICS – Initiative for Compliance and Sustainability et d'EDH – Entreprises pour les Droits de l'Homme, ainsi que dans le cadre de l'International Accord for Health and Safety in the Textile and Garment Industry au Bangladesh et de la Platform Living Wage Financials concernant les enjeux du salaire de subsistance,
- **liés au plastique** dans le cadre du Pacte national sur les emballages plastiques dont le Groupe est signataire.

Le plan de vigilance 2020 du groupe Casino a été présenté au mois d'avril 2021 aux Délégués Syndicaux Groupe. Cette présentation a notamment permis d'expliquer la démarche mise en place, les plans d'actions déployés et d'échanger sur le plan. Par ailleurs, dans le cadre de l'Accord RSE Groupe, signé en 2014 et renouvelé tous les trois ans depuis, le Groupe s'est engagé à présenter le plan de vigilance lors de la réunion annuelle de la commission de suivi de l'Accord, laquelle s'est tenue en décembre 2021 et en novembre 2022 et a été l'occasion, pour la Direction de l'Engagement et de la RSE de compléter la présentation du plan réalisée aux Délégués Syndicaux Groupe et de répondre aux questions éventuelles.

Ce dialogue est aussi réalisé par nos filiales avec les associations locales dans les pays d'implantation.

## MÉCANISME D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

De manière concomitante au dispositif d'alerte de la loi Sapin II déployé après consultation des instances représentatives du personnel, le groupe Casino a mis en place un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques d'atteintes graves visés par la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017.

Ce mécanisme ouvert à toute personne, employé ou non, permet, y compris anonymement, de reporter au groupe Casino, dans toutes les langues, tout signalement entrant dans le champ d'application de la loi en utilisant l'adresse électronique suivante : [contact75vgl@deontologue.com](mailto:contact75vgl@deontologue.com). Cette adresse est également disponible sur le site institutionnel du groupe Casino ([www.groupe-casino.fr](http://www.groupe-casino.fr) –

Rubrique : Engagements/Mieux produire/Améliorer la chaîne d'approvisionnement).

Les signalements sont reçus et instruits par le Déontologue Groupe. Un reporting anonymisé est effectué auprès du Comité Devoir de vigilance.

Le Déontologue Groupe doit constamment faire preuve, dans le cadre du traitement des signalements, d'indépendance, d'objectivité et d'impartialité. Il est, par ailleurs, soumis au respect d'une stricte confidentialité qu'il doit rappeler aux différentes personnes pouvant être appelées, si nécessaire, à participer aux opérations de traitement et vérification faisant suite à un signalement. Le Déontologue Groupe doit, en tout temps, préserver la confidentialité de l'identité de l'auteur du signalement.

Le respect de la confidentialité est également mis en œuvre de la façon suivante :

- une adresse courriel sécurisée ;
- l'ouverture d'un dossier électronique dédié sur un serveur sécurisé par un accès dont le mot de passe est renouvelé régulièrement.

Le groupe Casino a mis en œuvre tous les moyens pour assurer la protection des données personnelles liées à un signalement.

En 2022, 16 messages ont été reçus et traités sur l'adresse susvisée contre trois en 2021. Une réponse a été systématiquement apportée à chacun de ces messages.

Ce dispositif, dont l'existence est également rappelée dans la Charte éthique fournisseurs suite à sa mise à jour effectuée en 2019, complète celui mis en œuvre en interne à destination des collaborateurs du Groupe.

Des processus d'alerte existent également au niveau local. Ainsi, en Amérique du Sud, il est possible d'utiliser les mécanismes d'alerte mis en place par GPA et Assaí au Brésil et Éxito en Colombie. Ils sont ouverts à tout employé et tiers. Ces alertes sont traitées confidentiellement et en garantissant l'anonymat du lanceur d'alerte.

Au Brésil, la ligne est disponible du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures, heures brésiliennes :

- GPA : 0800 55 57 11 – [ouvidoria@gpabr.com](mailto:ouvidoria@gpabr.com)
- Assaí : 0800 777 3377 – [ouvidoria@Assaí.com.br](mailto:ouvidoria@Assaí.com.br)

En Colombie, trois canaux d'alerte, gérés par une société tierce indépendante, sont mis à disposition :

- Ligne téléphonique : 018000-522526
- Adresse mail : [etica@grupo-exito.com](mailto:etica@grupo-exito.com)
- Formulaire web : <https://lineatransparencia.com/exito/reportesembedded?form#/>

Ces dispositifs sont accessibles sur [www.gpabr.com/pt/ouvidoria](http://www.gpabr.com/pt/ouvidoria) et [www.grupoexito.com.co](http://www.grupoexito.com.co).

## 2. Procédure d'évaluation régulière et actions d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves liées aux activités du Groupe et compte-rendu de la mise en œuvre

Dans le cadre de sa politique RSE, le groupe Casino déploie depuis de nombreuses années des plans de prévention et des programmes d'atténuation des risques visés par la loi française sur le devoir de vigilance. Ces plans et programmes sont présentés dans le chapitre 3 de ce Document d'enregistrement universel ("Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) et Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)").

En effet, parmi les risques internes identifiés liés aux activités du Groupe, des programmes de prévention sont mis en place et renforcés depuis plusieurs années pour éviter les risques de violations envers les droits humains, la santé et la sécurité au travail et de dommages environnementaux majeurs.

Ces programmes et les comptes rendus des actions menées, y compris au cours de l'exercice 2022, sont décrits dans les sections du chapitre 3 portant sur :

- la politique ressources humaines du Groupe, le dialogue social et la Santé et Sécurité au travail, la politique diversité du Groupe et en faveur de l'égalité femmes-hommes ;
- les politiques de solidarité, achat et qualité ;
- et les politiques environnementales.

### 2.1 RISQUE LIÉ AU HARCÈLEMENT

Afin d'adresser le risque lié au harcèlement identifié dans la cartographie des risques des filiales, des procédures à suivre en cas de signalement de faits de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes ont été définies et communiquées. En France, des référents "lutte contre le harcèlement sexuel" ont été nommés. Ils disposent d'une adresse courriel dédiée permettant à des collaborateurs victimes ou témoins de situations de harcèlement sexuel d'alerter les référents. Ces référents ont été formés depuis 2020 au travers d'un parcours en e-learning et, pour certains d'entre eux, en présentiel afin de savoir comment réagir face à une alerte. Ces procédures ainsi que le réseau de référents mis en place ont été présentés au Comité Devoir de vigilance de décembre 2019 par le Directeur des Relations et de l'Innovation Sociales du groupe Casino. En 2022, un rappel de ce dispositif a été adressé à l'ensemble des DRH des filiales du Groupe en France et une nouvelle affiche de présentation du réseau de référents a été créée afin de le rendre encore plus visible. En parallèle, 140 alternants et tuteurs ont été sensibilisés au sexisme lors de quatre ateliers "Balance ton stage". De plus, un programme spécifique sur le harcèlement et le sexisme a également été déployé en fin d'année auprès de l'ensemble des managers du siège et des entrepôts de la filiale Easydis.

En Amérique latine, des politiques, des procédures et des organisations dédiées ont été mises en place pour la réception, le suivi et le traitement des alertes et des plaintes de harcèlement au travail et sexuel. Les collaborateurs de GPA, Assaí et de Grupo Éxito ont bénéficié de sessions de

formation. Afin de détecter des violations éventuelles des politiques et des valeurs des enseignes, ces dispositifs d'alerte sont accessibles au public (téléphone, site web et e-mail) et permettent d'enregistrer toute situation qui contrevient à la législation en vigueur, au Code d'éthique, ainsi qu'aux politiques et procédures définies. Ils permettent de signaler toute situation de harcèlement. GPA et Assaí disposent de leurs propres départements pour recevoir et traiter les plaintes pour harcèlement sexuel. Ainsi, pour chaque situation, GPA enquête sur les plaintes et applique les mesures disciplinaires éventuelles et autres actions correctives prévues par le Code d'éthique, et ses règlements. Toutes les plaintes peuvent être déposées de manière anonyme et sont traitées de manière confidentielle. Assaí propose une formation "Discrimination et harcèlement au travail" via son Université interne, l'*Universidade Assaí*.

### 2.2 RISQUE LIÉ AU NON-RESPECT DES PROCÉDURES DE RÉFÉRENCIEMENT DES FOURNISSEURS

À travers le questionnaire qui a été envoyé en 2018 dans le cadre de la cartographie des risques des filiales, ces dernières ont été amenées à vérifier la bonne application de l'ensemble des règles de gestion définies par le "Manuel Fournisseur du Programme de Conformité du groupe Casino (SCOP)". L'analyse des questionnaires a mis en avant la nécessité de renforcer les processus dans certains domaines et de planifier des actions complémentaires pour les filiales internationales, en particulier concernant la gestion des fournisseurs : renforcement des moyens pour lutter contre le risque de sous-traitance non déclarée et des procédures de référencement, notamment en ajoutant des exigences supplémentaires dans les contrats de référencement ou accords commerciaux de certaines filiales et en renforçant la formation des personnes en relation avec les fournisseurs (acheteurs ou collaborateurs en charge du référencement).

En conséquence, un document résumant les principaux points d'amélioration relevés a été adressé en octobre 2018 à l'ensemble des filiales internationales, afin qu'elles puissent mettre en place les actions correctives lorsque nécessaire et mener une analyse de risque complémentaire de leurs processus.

Les filiales ont communiqué à la Direction de l'Engagement et de la RSE le résultat du diagnostic réalisé et les plans d'actions correctifs associés, dont la mise en œuvre effective a été suivie en 2019. Enfin, des formations en digital ont été mises en place notamment auprès de la centrale d'achats en France pour s'assurer de la bonne diffusion et compréhension du programme de conformité sociale et environnementale des fournisseurs du Groupe.

En 2021, la Charte éthique fournisseurs a été actualisée afin de continuer à renforcer les attentes et les exigences

du groupe Casino vis-à-vis de ses fournisseurs concernant les droits humains et l'environnement. En 2022, cette Charte a été diffusée aux équipes achats et aux fournisseurs avec un rappel des procédures à respecter. La Direction de l'Engagement et de la RSE du Groupe a sensibilisé à nouveau les équipes de la Direction Achats et Marchandises à la loi française sur le devoir de vigilance afin de permettre de remonter toute atteinte grave éventuelle aux droits humains et/ou environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement des fournisseurs.

## 2.3 RISQUE LIÉ À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Afin de prévenir le risque d'atteintes graves à la santé et la sécurité des collaborateurs dans le cadre de la pandémie de Covid-19, le groupe Casino et ses enseignes ont déployé depuis 2020 un plan d'actions évolutif afin de protéger leurs collaborateurs et leurs clients. Ce plan, mis en œuvre par chaque Direction des Ressources humaines, s'est appuyé en premier lieu sur les recommandations gouvernementales et les mesures applicables, ainsi que les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Les enseignes du groupe Casino et ses entités ont joué un rôle essentiel afin de garantir la continuité de la chaîne d'approvisionnement et l'alimentation de tous les citoyens, mais aussi pour protéger les collaborateurs et clients face à une pandémie dont les modes de transmission et la gravité étaient méconnus.

Les actions du Groupe ont consisté notamment à :

- équiper les collaborateurs de masques, de gants et de gels hydro-alcooliques ;
- promouvoir et faire respecter les gestes barrières ;
- mettre en place des signalétiques pour faire respecter les distances en magasins ;
- installer des vitres en plexiglas pour protéger les hôtes et hôtesse de caisses ;
- mettre en place le télétravail à grande échelle pour les personnels des sites administratifs.
- Selon les recommandations locales et la période de pandémie, d'autres mesures ont été mises en place dont :
- la prise de température du personnel et la mise en place de tests rapides au Brésil ;
- une jauge contrôlant le nombre de clients en magasins ;
- le nettoyage du magasin ou des zones concernées dès lors qu'un collaborateur était testé positivement à la Covid-19.

Un suivi du nombre de collaborateurs testés positivement à la Covid-19 a été mis en place par chaque Direction des Ressources humaines afin de vérifier l'efficacité des mesures, tout en prenant en compte le fait que les contaminations peuvent s'effectuer sur d'autres temps et lieux.

Afin de vérifier l'efficacité de ces mesures, les enseignes ont obtenu plusieurs certifications, notamment Monoprix qui a reçu en 2020 la certification "Management du risque sanitaire". Cette démarche permet de garantir la gestion du

risque sanitaire dans la durée en assurant un respect des bonnes pratiques par l'ensemble des parties prenantes de l'enseigne : les clients, les fournisseurs, les acheteurs, les livreurs et, bien entendu, l'ensemble des collaborateurs de Monoprix. Les enseignes Casino ont obtenu la labellisation "Mesures sanitaires Covid-19" vérifiée par l'Afnor Certification qui s'appuie sur un référentiel établi à partir des meilleures pratiques disponibles en matière de prévention du risque de propagation du virus. En Amérique du Sud, Éxito a déployé de nombreuses mesures pour continuer à protéger ses collaborateurs et clients, autant d'actions reconnues par l'institut indépendant *Monitor Empresarial de Reputacion Corporativa* qui a placé Éxito parmi les trois entreprises les plus responsables dans la gestion de la crise de Covid 19. GPA présente dans son rapport d'activité l'ensemble des mesures mises en place pour protéger clients et collaborateurs.

## 2.4 RISQUE DE VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS LIÉ À LA SÉCURITÉ DES MAGASINS AU BRÉSIL

Afin de pouvoir analyser plus précisément le risque de violation des droits humains par ses prestataires de services de sécurité, un questionnaire spécifique a été établi en 2020 par la Direction RSE et de l'Engagement du Groupe. Il permet à chaque filiale de s'autoévaluer, d'obtenir un diagnostic de son exposition aux risques générés par le recours à des prestataires de services de sécurité et de mettre en place les plans d'actions correctives adéquats.

Le questionnaire s'appuie sur les recommandations issues de textes de référence internationaux en termes de sécurité privée, dont les principaux sont :

- International Code of Conduct for Private Security Service Providers (ICoC) ;
- "Sarajevo Client Guidelines for the Procurement of Private Security Companies" (SEESAC, 2006) ;
- Voluntary Principles on Security and Human Rights : Implementation Guidance Tools (ICMM, ICRC, IFC, IPIECA : 2011).

Le questionnaire, composé de 61 questions, permet d'évaluer les procédures concernant :

1. Évaluation des risques et des incidences ;
2. Appels d'offres ;
3. Contrats ;
4. Normes de travail ;
5. Vérification des antécédents ;
6. Formation ;
7. Équipement de sécurité et usage de la force ;
8. Contrôle et obligation de rendre des comptes ;
9. Atteintes aux droits de l'Homme ;
10. Relations entre la sécurité publique et privée.

Déployée en priorité au Brésil et en Colombie, l'analyse des réponses au questionnaire a permis d'identifier des axes d'amélioration.

Par ailleurs, pour faire face au risque croissant au Brésil d'utilisation de la force par les agents de sécurité et les

## PLAN DE VIGILANCE

### Procédure d'évaluation régulière et actions d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves liées aux activités du Groupe et compte-rendu de la mise en œuvre

personnels magasins pour lutter contre le vol en magasins (cf. paragraphe Analyse continue des risques et mise à jour de la cartographie des risques des filiales), GPA a déployé un plan d'actions envers ces personnels qui a été présenté au Comité de gouvernance et de RSE de GPA en 2020, consistant à :

- réaliser une revue des procédures et des directives à destination des personnes en charge de contrôler les vols en magasins, de son système d'alerte en cas de plaintes des clients ;
- réévaluer la procédure pour sélectionner les prestataires de services de sécurité, notamment pour garantir que les agents sont enregistrés auprès de la police fédérale ;
- organiser un atelier annuel avec tous les prestataires de services de sécurité et des formations en ligne aux procédures pour notamment les personnels de caisse, les managers ainsi que des formations pour lutter contre les stéréotypes inconscients et respecter les droits humains ;
- mener plusieurs actions de sensibilisation des employés, telles que la mise en place d'ambassadeurs de la diversité en magasins et une diffusion des bonnes pratiques pour assurer la sécurité de chacun avec bienveillance.

En 2021, le plan d'actions a continué à être déployé afin de :

- revoir les procédures de sécurité en magasin, de sélection et de référencement des prestataires de services de sécurité ;
- déployer des ateliers de formation/sensibilisation des agents de sécurité et personnels magasins au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre les discriminations et les stéréotypes.

Ainsi, en 2021, GPA a mis à jour les clauses contractuelles soumises à ses prestataires de services de sécurité afin notamment de les renforcer en cas de discrimination commise en magasin par un agent de sécurité. GPA travaille également en collaboration avec ses prestataires de services de sécurité afin d'augmenter le nombre de femmes agents de sécurité dans ses magasins. En complément, dans le cadre du programme de sa cinquième Semaine de la Diversité, GPA a réalisé une formation en partenariat avec un expert, à destination de ses prestataires de services de sécurité, des agents de sécurité et des personnels de différents services de GPA (Sécurité et Prévention des Pertes, Recueil des Signalements, Conformité, Diversité et Inclusion). En Colombie, Éxito a mené une analyse des risques en matière de droits de l'Homme avec le support d'une société

de conseil, qui a conduit à interroger les prestataires de services de sécurité afin d'évaluer leurs protocoles de gestion des crises relatives à des cas de violation des droits humains.

De même, en 2022, Assaí a maintenu les contrats précédents et a fait appel à de nouveaux prestataires qui s'engagent contractuellement à respecter les clauses concernant la non-discrimination et le respect des droits humains. Par ailleurs, Assaí promeut l'égalité professionnelle au sein des agents de sécurité et incite les prestataires à employer davantage de femmes comme agents de sécurité dans les magasins. Tout fournisseur signe la Charte éthique fournisseurs, qui définit les normes à respecter et renvoie à une liste de documents internes auxquels le fournisseur doit se conformer, tels que la Politique de diversité et des droits de l'Homme. Assaí a également organisé 2 ateliers animés par des entreprises spécialisées dans les enjeux de diversité en entreprise à destination des prestataires qui opèrent dans les magasins et dont les employés sont en contact avec les employés et les clients d'Assaí, sur des thèmes tels que : la promotion de l'inclusion, le respect et la valorisation de la diversité et des droits de l'Homme, la lutte contre la discrimination, la lutte contre les préjugés inconscients et tout type de violence qui conduit à la discrimination...

Dans le cadre du programme de la 6<sup>e</sup> semaine de la diversité de GPA, une formation sur site a été dispensée aux prestataires de services de sécurité de GPA. Les thèmes abordés étaient la promotion du respect et des droits de l'Homme ainsi que les politiques et protocoles de sécurité de GPA, enseignés par des directeurs et des responsables de la sécurité des marchandises, des départements Conformité et Accueil des clients.

Enfin, le système d'alerte permettant de remonter des situations de discrimination potentielles a été élargi et renforcé.

Entité	Nombre de prestataires		Nombre d'agents de sécurité		Nombre de prestataires ayant participé à des actions de formation menées par l'entreprise	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
GPA	10	10	1 973	1 383	10	10
Assaí	20	74	1 883	2 001	20	74
Éxito	5	6	1 974	2 000	5	6

## 3. Procédure d'évaluation régulière et actions d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves liées aux fournisseurs et compte-rendu de la mise en œuvre

### 3.1 FOURNISSEURS DE PRODUITS À MARQUE PROPRE FABRIQUÉS DANS LES PAYS À RISQUE

#### *Procédure d'évaluation régulière et actions d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves*

Le groupe Casino déploie auprès de ses fournisseurs à marque propre, tout particulièrement de textile, depuis plusieurs années, des plans de prévention et d'atténuation des risques au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Ces actions ont été régulièrement évaluées et renforcées depuis 2015.

#### Charte éthique fournisseurs

La Charte éthique fournisseurs, applicable au sein de la chaîne d'approvisionnement du Groupe, rappelle l'engagement du groupe Casino de promouvoir un commerce responsable en veillant notamment :

- à **proscrire toutes pratiques illicites** en matière de relations commerciales et à respecter l'obligation de se conformer aux lois, principes, normes et réglementations internationales et nationales en vigueur et applicables, ainsi qu'à la politique anti-corruption appliquée par le Groupe ;
- à **respecter les droits humains** (interdiction du travail des enfants, interdiction du travail forcé, lutte contre les discriminations et mauvais traitements, liberté d'association, rémunération dans le respect des minima légaux, etc.), et la santé-sécurité au travail ;
- à **privilégier une approche respectueuse de l'environnement** notamment quant à l'utilisation optimisée des ressources naturelles, la gestion des déchets, la lutte contre la déforestation et les pollutions, etc.

La diffusion et la signature de la Charte éthique fournisseurs sont une étape clé du processus de référencement des usines fabriquant des produits à marque propre. En signant cette Charte, le fournisseur reconnaît ainsi la prééminence des principes énoncés dans les textes suivants :

- la Déclaration universelle des droits de l'Homme ;
- les conventions internationales relatives aux droits humains fondamentaux ;
- les normes internationales fondamentales du travail, telles que définies par la Déclaration de l'OIT ;
- les autres normes internationales du travail applicables (conventions de l'OIT).

Par son adhésion, le fournisseur souscrit aux engagements du Groupe et, sauf accord formalisé, le recours à la sous-traitance n'est pas autorisé. Cette adhésion implique également de sa part l'acceptation que des vérifications puissent être faites sur le respect de ces engagements suivant les conditions détaillées dans le "Manuel Fournisseur du Programme de Conformité du groupe Casino (SCOP)", dont le contenu a été mis à jour et enrichi en 2019, afin d'intégrer les évolutions

du Programme de Conformité, notamment concernant le suivi des Plans d'Actions Correctives et la mise en place des audits environnementaux ICS.

#### Politique de référencement des usines dans les pays à risque

Depuis 2002, le groupe Casino a déployé auprès de ses fournisseurs à marque propre, tout particulièrement de textile, une démarche d'éthique sociale visant à contrôler et à contribuer à l'amélioration des conditions sociales et environnementales de fabrication de ces produits distribués par les entités du Groupe. Cette démarche, pilotée par la Direction de l'Engagement et de la RSE du groupe Casino, en lien avec les Directions Achats, a été déployée dans les différentes entités dans lesquelles ont été nommés des référents éthique sociale afin d'accompagner sa mise en œuvre.

Elle s'appuie sur une procédure de référencement stricte consistant en l'acceptation de la Charte éthique fournisseurs, de contrôles externes réalisés par des cabinets d'audit indépendants, et la mise en place des plans d'actions correctives lorsque nécessaire.

La Direction de l'Engagement et de la RSE met à jour l'analyse des risques pays (cf. paragraphe cartographie des risques) et les règles de référencement des sites de fabrication selon le niveau de risque des pays et des secteurs. Cette analyse des risques pays permet de définir la liste des pays où le *sourcing* du Groupe est autorisé ; interdit ; ou fait l'objet de procédures de contrôle renforcées, tels qu'au Bangladesh, en Inde ou en Chine. Dans le cadre de la mise à jour de l'analyse des risques pays du groupe Casino effectuée en 2019, le classement de chaque pays au sein de l'analyse menée par le Groupe a été comparé à celui développé par l'ICS afin de pouvoir identifier les pays pour lesquels il existait une divergence d'appréciation du niveau de risque. Cette comparaison, couplée à une analyse des résultats des audits sociaux ICS réalisés dans les sites de fabrication situés dans chaque pays, a permis de proposer au Comité Devoir de vigilance une modification du statut de *sourcing* pour certains pays. Ainsi, il a été acté de placer de nouveaux pays dans la liste des pays où les procédures de contrôle sont renforcées, et ce en raison d'une augmentation de leur niveau de risque pays. Enfin, une analyse des risques sur les pays d'Europe de l'Est a été menée par la Direction de l'Engagement et de la RSE du Groupe en 2019 en s'appuyant sur des visites terrains et des audits sociaux d'usines localisées dans ces pays.

La procédure de contrôle et d'audit, ainsi que les engagements à respecter par le fournisseur et les sites de fabrication sont présentés dans le "Manuel Fournisseur du Programme de Conformité du groupe Casino (SCOP)" remis aux fournisseurs.

## Campagne annuelle d'audits sociaux

Le Groupe soutient la mise en place de standards harmonisés et exigeants au niveau national et international. Impliqué depuis 2000 au sein de l'*Initiative for Compliance and Sustainability* (ICS), il a adhéré en 2017 à la *Business Social Compliance Initiative* (amfori BSCI) et soutient la résolution pour éradiquer le travail forcé du *Consumer Goods Forum* (CGF) au niveau international. Au Brésil, le Groupe participe également au travers de sa filiale GPA à l'initiative locale *Associação Brasileira do Varejo Têxtil* (ABVTEX) qui regroupe tous les distributeurs de textile brésiliens. Celle-ci certifie les fournisseurs et sous-traitants nationaux quant au respect de 18 critères d'exigence, dont l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé. Enfin, le Groupe a adhéré en 2013 à l'*Accord on Fire and Building Safety* afin de participer à la dynamique collective d'amélioration des conditions de sécurité des usines au Bangladesh.

Une campagne d'audits cible annuellement en priorité les usines situées dans les pays les plus susceptibles de présenter des risques de non-respect des droits de l'Homme (risque de travail d'enfants, de travail forcé, santé et sécurité des travailleurs...) et des normes du travail ainsi que les catégories de produits les plus à risque selon la cartographie de devoir de vigilance, avec des audits récurrents notamment en Chine, en Inde et au Bangladesh.

Les audits sont réalisés en semi-annoncé ou non annoncé selon le référentiel de l'ICS par des cabinets indépendants spécialisés. Ils conduisent à une notation des sites de production qui peut conduire à l'arrêt des relations avec le Groupe.

Le processus de contrôle consiste en :

- **une analyse préalable de l'usine** : les équipes de Casino Global Sourcing ou les coordinateurs éthiques des filiales évaluent à partir d'une grille interne les risques que l'usine ne soit pas conforme aux standards définis par le Groupe et ainsi la probabilité que les résultats de l'audit ICS ne soient pas satisfaisants. Les équipes s'appuient sur des visites terrains et/ou des éléments documentaires (certifications, rapports d'audits sociaux, techniques, qualité, etc.) fournis par l'usine, l'agent ou l'importateur pour mesurer les risques liés au potentiel référencement du site de production en question ;
- **un audit initial** : un cabinet d'audit indépendant, sélectionné par le groupe Casino parmi les neuf cabinets d'audits accrédités par l'ICS, réalise un audit social ICS en non annoncé ou en semi-annoncé (période de trois semaines minimum). Si le résultat obtenu lors de l'audit est suffisant, l'usine peut être référencée. Un plan d'actions correctives est systématiquement remis à l'usine à la fin de l'audit ainsi qu'à l'agent ou l'importateur en relation avec l'usine afin que ce dernier accompagne l'usine dans la correction des non-conformités relevées, dans un délai dépendant du niveau de criticité. Si le rapport d'audit comporte une alerte critique ICS, tels qu'un risque de travail forcé ou d'enfants, de mesures disciplinaires disproportionnées, de tentatives de corruption, de falsifications de documents, l'usine ne peut en aucun cas travailler pour le Groupe ;
- **audits de suivi** : selon le nombre et la criticité des actions correctives que l'usine doit mettre en œuvre, des audits de suivi en non annoncé ou semi-annoncé sont mandatés

par le Groupe auprès des cabinets d'audit indépendants accrédités par l'ICS. La fréquence de ces audits de suivi dépend de la criticité des non-conformités constatées lors des audits précédents. Dans le cas où une usine ne met pas en œuvre les plans d'actions correctives demandés, celle-ci entre dans la procédure de déréférencement du Groupe ;

- **audits spécifiques** : des audits spécifiques peuvent être réalisés par le Groupe, notamment pour vérifier la structure des bâtiments, le respect des règles de sécurité incendie, notamment en faisant participer les employés à des exercices d'évacuation incendie.

La base de données de l'ICS permet d'intégrer, de partager les résultats d'audits et suivre les plans d'actions correctives des audits réalisés dans les usines communes au Groupe et à d'autres enseignes membres. En mutualisant les audits, le Groupe contribue à réduire le nombre d'audits effectués dans les usines, à atténuer le phénomène de "fatigue d'audit" et à faciliter la mise en œuvre des plans d'actions correctives dans les usines. Dans ce même esprit, les audits sociaux conduits selon le référentiel amfori – BSCI peuvent être acceptés en lieu et place d'audits ICS, via un processus d'équivalence et sous certaines conditions définies par le Groupe.

L'objectif du Groupe est que 100 % des usines actives fabriquant des produits à marque propre dans les pays à risque soient couvertes par un audit social ICS valide de moins de deux ans.

## Accompagnement des fournisseurs

Les audits des sites de production donnent lieu à l'établissement d'un rapport d'audit et, si nécessaire, d'un plan d'actions correctives que les usines concernées s'engagent à mettre en œuvre dans un délai donné.

Les bureaux locaux du Groupe ainsi que les coordinateurs éthiques de chaque filiale jouent un rôle essentiel pour aider les fournisseurs et leurs usines à mieux comprendre les attentes du Groupe et la mise en œuvre des plans d'actions correctives éventuels.

Des audits de suivi internes et/ou externes permettent de s'assurer de la bonne mise en œuvre des actions correctives figurant dans le plan.

Les principales non-conformités rencontrées portent sur la durée du temps de travail, la rémunération ainsi que la santé et la sécurité des travailleurs. Compte tenu du faible poids que représente le Groupe pour ses usines en termes de chiffre d'affaires, le Groupe soutient les initiatives de l'ICS en faveur d'actions communes de remédiation auprès des usines communes.

Afin d'être en mesure de mieux rendre compte de la mise en œuvre des actions correctives, le Groupe et d'autres membres de l'ICS ont demandé, en 2018, qu'un suivi automatisé et consolidé des plans d'actions correctives puisse être effectué directement dans la base ICS par les cabinets d'audit accrédités. Cette démarche permet de connaître en temps réel, de façon consolidée au niveau du Groupe, le nombre d'actions correctives restant à mettre en place dans chaque usine, le nombre d'actions correctives déjà mises en place, ainsi que le nombre d'actions correctives dont la mise en œuvre effective devra être contrôlée lors du prochain audit (audit de suivi ou nouvel audit complet). Ce monitoring centralisé, réalisé par chaque équipe concernée

sous la supervision du Responsable Éthique sociale Groupe, permet de renforcer le pilotage du suivi des plans d'actions correctives que les usines doivent mettre en œuvre et par conséquent d'améliorer les conditions de travail de leurs employés. Ce suivi permet de faire progresser la mise en œuvre du plan d'actions correctives avant l'audit de suivi.

## Actions de sensibilisation et de formation des acheteurs

La Direction de l'Engagement et de la RSE mène des actions de sensibilisation récurrentes tant auprès des équipes achats que des bureaux locaux afin de s'assurer de la bonne prise en compte et connaissance du programme de conformité sociale et environnementale des fournisseurs du Groupe.

### Compte rendu de la mise en œuvre

L'ensemble des actions de prévention décrites ci-dessus a été déployé depuis 2018. Le nom et la localisation de l'usine fabriquant le produit à marque propre sont systématiquement identifiés. Dès lors que l'usine déclarée était située dans un pays à risque, un audit ICS a été mis en place selon la procédure décrite ci-dessus, et ce afin de prévenir les risques d'atteintes graves aux droits humains, notamment le travail d'enfants, travail forcé ou les heures de travail excessives. Les plans d'actions correctives ont été suivis afin d'accompagner les usines vers de meilleures pratiques et d'atténuer les risques.

Les indicateurs ci-après permettent de rendre compte de la mise en œuvre des actions définies qui sont suivies et coordonnées par la Direction de l'Engagement et de la RSE du Groupe en lien avec les responsables de la mise en œuvre des plans de contrôle des filiales concernées.

Ainsi, afin de rendre compte des actions mises en place, la Direction de l'Engagement et de la RSE suit :

- le nombre d'usines actives situées dans les pays à risques fabriquant des produits à marque propre pour une des enseignes du Groupe et leur localisation ;
- les audits sociaux réalisés dans les usines (nombre, pays de localisation, secteur, type d'audits...);
- les alertes reçues suite aux audits (type, nombre, gravité...);
- les plans d'actions correctives (nombre d'actions, mise en œuvre...);
- le niveau de conformité des usines et leur évolution dans le temps.

Depuis 2019, l'objectif défini par le Groupe est que l'intégralité de ses usines soit couverte par un audit ICS de moins de deux ans. Les indicateurs ci-après permettent de rendre compte des actions mises en place.

Sur les 108 pays où le *sourcing* est autorisé par le Groupe, 67 pays font l'objet de procédures renforcées dont 41 pays qui possédaient des usines travaillant en 2022 pour le Groupe. 95 % des usines fabriquant des marques propres sont localisées dans dix pays.

Plus de 90 % des acheteurs concernés ont été formés sur la période 2018-2022. Des parcours de formation en digital ont été mis en place en France afin de former l'ensemble des nouveaux arrivants, tout en continuant à former les collaborateurs concernés.



**État des lieux du parc usines dans les pays à risque et bilan des campagnes d'audits sociaux**

	2017	2018	2019	2020	2021	<b>2022</b>
<b>Nombre d'usines actives (*) situées dans des pays à risque fabriquant des produits à marque propre pour le Groupe</b>	<b>1 578</b>	<b>1 510</b>	<b>1 566</b>	<b>1 289</b>	<b>1 150</b>	<b>984</b>
Dont situées en Chine	1 009	946	957	773	688	568
Dont situées en Inde	150	174	189	164	139	133
Dont situées en Turquie	77	64	67	55	49	40
Dont situées au Bangladesh	35	44	57	52	32	29
Dont situées dans d'autres pays à risque	307	282	296	245	242	214
<b>Nombre d'audits sociaux réalisés dans des usines impliquées dans la production de produits à marque propre pour le Groupe</b>	<b>1 245</b>	<b>1 460</b>	<b>1 126</b>	<b>1 188</b>	<b>1 187 (**)</b>	<b>1 196 (**)</b>
Dont mandatés directement par le groupe Casino	885	1 042	837	895	876	891
Dont issus d'une conversion d'un audit amfori – BSCI éligible	11	39	53	81	106	93
Dont mandatés par un autre membre de l'ICS	360	418	236	212	205	212
Dont % d'audits initiaux	62 %	52 %	47 %	58 %	58 %	55 %
Dont % d'audits de suivi	16 %	21 %	18 %	8 %	9 %	9 %
Dont % de réaudits	22 %	27 %	35 %	34 %	33 %	36 %
<b>Répartition par secteur d'achat des audits sociaux réalisés dans des usines impliquées dans la production de produits à marque propre pour le Groupe</b>						
Alimentaires	20 %	22 %	21 %	32 %	25 %	40 %
Textiles	41 %	46 %	42 %	36 %	41 %	32 %
Non-Alimentaires (hors textiles)	39 %	32 %	37 %	32 %	34 %	28 %
<b>Répartition par pays des usines auditées par le Groupe situées dans les pays à risque</b>						
En Chine	61 %	59 %	63 %	58 %	62 %	54 %
En Inde	14 %	11 %	12 %	13 %	11 %	15 %
En Turquie	5 %	5 %	3 %	4 %	4 %	4 %
Au Bangladesh	7 %	5 %	6 %	6 %	4 %	4 %
Dans un autre pays à risque	13 %	20 %	16 %	19 %	19 %	23 %

(\*) Les usines actives travaillent soit pour des fournisseurs, soit des agents, soit des importateurs du Groupe, soit pour Casino Global Sourcing, la filiale de sourcing du Groupe.

(\*\*) À noter que parmi les 1 196 audits sociaux réalisés dans des usines impliquées dans la production de produits à marque propre pour le Groupe, 204 ont été mandatés par GPA et Assai et réalisés selon le référentiel ICS dans des usines localisées au Brésil et 280 ont été mandatés par Grupo Éxito et réalisés selon son référentiel d'audit social interne dans des sites de production colombiens.



## Bilan des alertes remontées lors des audits sociaux ICS

Les alertes ICS permettent de prévenir les risques d'atteintes graves en identifiant en amont des risques potentiels qui font l'objet d'actions correctives dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi.

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Nombre d'audits sociaux ICS mandatés par le Groupe dans des usines situées dans des pays à risque et ayant généré au moins une alerte (*)</b>	<b>207</b>	<b>148</b>	<b>111</b>	<b>71</b>	<b>58</b>
Part des alertes générées lors d'audits d'usines situées en Chine	61 %	61 %	52 %	58 %	40 %
Part des alertes générées lors d'audits d'usines situées en Inde	11 %	14 %	8 %	5 %	17 %
Part des alertes générées lors d'audits d'usines situées en Turquie	4 %	1 %	10 %	10 %	5 %
Part des alertes générées lors d'audits d'usines situées au Bangladesh	2 %	5 %	7 %	7 %	9 %
Part des alertes générées lors d'audits d'usines situées dans un autre pays à risque	22 %	19 %	23 %	20 %	29 %

(\*) Une alerte est émise lorsqu'une non-conformité pouvant être très critique est relevée lors de l'audit et est intégrée dans les plans d'actions correctives dont la mise en œuvre est suivie suite à la réalisation de l'audit.

Répartition des alertes par chapitre ICS (en % des alertes totales émises lors des audits sociaux ICS mandatés par le Groupe)	2018	2019	2020	2021	2022
Risque lié au système de management de l'usine	17 %	16 %	16 %	14 %	16 %
Risque lié au travail d'enfants	2 %	3 %	1 %	1 %	1 %
Risque lié au travail forcé	1 %	2 %	2 %	0 %	4 %
Risque lié à la discrimination et aux pratiques disciplinaires	6 %	4 %	5 %	5 %	1 %
Risque lié à la durée de travail	3 %	4 %	6 %	4 %	4 %
Risque lié à la rémunération, aux avantages et conditions	35 %	35 %	30 %	27 %	33 %
Risque lié à la santé et la sécurité	36 %	36 %	40 %	49 %	41 %

À titre d'exemple, une alerte relative à un risque lié au travail des enfants peut être générée lorsque l'auditeur constate lors de l'audit (via des preuves documentaires ou lors des entretiens avec les employés) que le management de l'usine ne vérifie pas l'âge de ses employés à l'embauche ou ne conserve pas de copie des documents d'identité de ses employés, ce qui rend impossible de conclure que l'usine embauche bien uniquement des employés ayant l'âge minimum légal requis pour travailler.

## Dispositif de suivi et d'accompagnement des usines

Selon les résultats des audits ICS, un statut est attribué à chaque usine qui permet d'évaluer son niveau de risque et de mettre en place des actions correctives. Un suivi des plans d'actions correctives est effectué pour s'assurer que les mesures adéquates sont mises en place et atténuer les risques.

En 2018, afin d'assurer un meilleur suivi de l'efficacité de la mise en œuvre des plans d'actions correctives, le groupe Casino a soutenu la mise en place d'un suivi automatisé des plans d'actions via la base ICS. Ainsi, depuis 2019, les plans d'actions sont directement complétés via la plateforme ICS facilitant le suivi des actions correctives mises en œuvre afin de mieux en rendre compte. Les usines sont ainsi localisées sur une carte et les responsables éthiques des filiales et du Groupe ont accès en temps réel à l'ensemble des informations concernant les 984 usines sous contrôle (localisation, informations sur l'usine, rapports d'audits, plans d'actions correctives, photos...).

**Le tableau ci-dessous permet de rendre compte de l'efficacité des actions mises en œuvre.**

% des usines actives auditées situées dans un pays à risque possédant	2017	2018	2019	2020	2021	<b>2022</b>
Un statut <i>Acceptable</i> (*)	61 %	68 %	63 % (**)	65 %	70 %	75 %
Un statut <i>Acceptable with issues</i> (niveau 1) (*)	17 %	20 %	31 %	30 %	25 %	21 %
Un statut <i>Acceptable with issues</i> (niveau 2) (*)	18 %	10 %	5 %	5 %	4 %	4 %
Un statut <i>Probationary</i> (*)	4 %	2 %	1 %	0 %	1 %	0 %
Nombre d'usines déréférencées pour raisons éthiques	40	70	37	24	9	13
% d'usines déréférencées pour raisons éthiques	3,2 %	4,8 %	3,3 %	2,0 %	0,8 %	1,1 %

(\*) Le statut d'une usine est attribué par le coordinateur éthique de la filiale en relation avec l'usine, selon les procédures énoncées dans le SCOP et en fonction du résultat obtenu au dernier audit social ICS réalisé dans l'usine.

(\*\*) Il est important de mentionner que le questionnaire d'audit social ICS a connu une modification majeure en 2018 concernant son système de notation. En effet, il a été décidé de modifier et de durcir le barème de notation de l'ICS concernant les heures travaillées. Étant donné que le statut attribué à une usine dépend en grande partie du résultat obtenu par l'usine lors de son dernier audit social ICS, de nombreuses usines ayant auparavant le statut "Acceptable" ont basculé vers un statut "Acceptable with issues (niveau 1)" suite à leur réaudit social ICS, en raison de ce changement de barème de notation.

Les actions de prévention se concentrent tout particulièrement sur les usines ayant un statut *Probationary* et *Acceptable with issues*. Il est à noter que compte tenu du poids que représentent les commandes du Groupe pour une usine (moins de 3 % en moyenne sur le textile), seule une action collective avec les autres donneurs d'ordre permet la mise en place par l'usine des actions correctives demandées. Aussi, le Groupe coopère avec les autres entreprises dans le cadre notamment de l'ICS. Lorsque les usines n'ont pas mis en œuvre les actions demandées, celles-ci sont déréférencées par le Groupe.

Au-delà des contrôles des conditions de travail effectués au travers des audits sociaux ICS, le Groupe a également porté une attention particulière à la formation et à l'accompagnement des usines, notamment en les incitant à participer aux formations proposées tout au long de l'année par l'ICS, comme celles proposées en Chine et au Vietnam sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail en partenariat avec l'OIT, dans le cadre de leur programme SCORE (*Sustaining Competitive and Responsible Enterprises*). Les usines travaillant pour le Groupe ont également été invitées à participer au programme d'e-learning lancé en octobre 2022 par l'ICS en partenariat avec l'ITC (*International Training Centre*) de l'OIT intitulé "Temps de travail : améliorer la santé, la sécurité et la productivité grâce à la planification du travail". Cette formation, étendue sur six semaines, est divisée en quatre modules : "Les bases du temps de travail", "Les périodes de repos et congés", "La gestion des heures et des plannings de travail pour une efficacité maximale" et "La conception d'aménagements du temps de travail pour l'entreprise". Au total, 668 participants se sont enregistrés pour réaliser cette formation, au terme de laquelle un certificat a été remis à chaque participant ayant suivi les quatre modules et obtenu un score minimum de 85 % au quiz final. Toujours dans le cadre du partenariat entre l'OIT et l'ICS, deux usines de Madagascar fabriquant des produits textiles à marque propre pour le Groupe ont participé au pilote de "Better Work Programme in Madagascar" démarré en septembre 2021 et qui vise à former les managers et les ouvriers de ces usines à des notions telles que le dialogue social, les mécanismes de plainte, l'égalité des genres, le harcèlement, etc.

### Focus sur les usines textiles

Compte tenu du niveau de risque des fournisseurs textiles identifiés dans la cartographie des risques du plan de vigilance, les usines textiles fabriquant les marques propres font l'objet d'une vigilance particulière, notamment celles situées au Bangladesh. Ces usines s'inscrivent dans le programme de contrôle des conditions sociales et environnementales décrit ci-dessus.

Des mesures spécifiques ont été mises en place pour les usines situées :

#### Au Bangladesh

Aucune usine de confection textile ne peut produire pour le Groupe si elle n'est pas déclarée à l'*Accord on Fire and Building Safety*. Le Groupe, via sa filiale Monoprix, a ainsi déclaré les usines situées au Bangladesh à l'*Accord on Fire and Building Safety* auquel le Groupe a adhéré dès juillet 2013, afin de soutenir la démarche collective et collaborative mise en place et de participer ainsi à l'amélioration des conditions de sécurité dans les usines : 100 % des usines déclarées ont été auditées par l'Accord. Afin que les missions de l'Accord continuent à être opérées depuis le Bangladesh, le groupe Casino a soutenu en 2019 et 2020 le projet mené par le Comité de pilotage de l'Accord et le BGMEA (*Bangladesh Garment Manufacturers and Exporters Association*) visant à remplacer l'*Accord on Fire and Building Safety* par une nouvelle entité, le *Ready-made Garment Sustainability Council* (RSC). Le Groupe, via sa filiale Monoprix, principalement concernée par le *sourcing* au Bangladesh, a adhéré en octobre 2021 à l'*International Accord for Health and Safety in the Textile and Garment Industry*. En 2022, le Groupe a participé aux différentes réunions organisées par l'Accord et a répondu aux consultations menées par l'Accord afin d'étudier la possibilité d'étendre ses travaux à d'autres pays, qui ont conduit au lancement du programme "*Pakistan Accord on Health and Safety in the Textile and Garment Industry*" le 14 décembre 2022. L'intégralité des nouvelles usines travaillant pour le Groupe propre de textile du Groupe dans ce pays a été systématiquement audité en pré-référencement selon le référentiel ICS, de manière non annoncée.

## Au Brésil

Les usines textiles au Brésil sont couvertes par un programme d'inspection et de certification mené avec l'Association brésilienne du textile de détail (ABVTEX), depuis 2007. Sur la base des résultats d'audits indépendants,

cette initiative certifie les usines textiles brésiliennes afin de garantir des conditions de travail décentes à leurs employés et contribuer au développement des bonnes pratiques sociales dans la chaîne d'approvisionnement.

### Indicateurs de suivi – textile

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'usines textiles actives fabriquant des marques propres pour le Groupe situées dans des pays à risque	652	631	662	535	424	440
% des usines textiles actives fabriquant des marques propres dans les pays à risque couvertes par un audit social ICS valide	69 %	94 %	92 %	89 %	87 %	89 %
<b>Bangladesh</b>						
Nombre d'usines de confection textile actives fabriquant des marques propres pour le Groupe situées au Bangladesh	31	36	52	50	30	26
% d'usines de confection textile actives suivies par l' <i>International Accord for Health and Safety in the Textile and Garment Industry</i>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre d'employés travaillant dans des usines de confection textile fournissant le Groupe et suivies par l'Accord	NC	63 828	115 887	132 618	71 024	65 853
Taux de conformité moyen des usines de confection textile fournissant le Groupe déclarées à l'Accord (référentiel Accord)	80 %	94 %	93 %	95 %	93 %	95 %

## Actions de contrôles spécifiques concernant les risques environnementaux

Le Groupe a soutenu en 2018 la mise en place :

- **d'un protocole d'audit complémentaire** des enjeux environnementaux par l'ICS afin de continuer à partager les résultats des audits effectués dans les usines communes à plusieurs membres, ainsi que la mise en commun des plans de remédiation. Ce programme d'audits complémentaires sur l'environnement est déployé auprès d'usines de rang 1 ou supérieur impliquées dans les étapes de fabrication les plus risquées au regard des enjeux environnementaux de produits de linge de maison ou composés de denim ou de cuir ;
- **d'un guide des bonnes pratiques** pour ses fournisseurs sur les techniques les plus courantes de traitement du denim. Pour chacune de ces techniques, il présente les principaux risques qui lui sont associés et, en regard, les recommandations de sécurité et les types d'équipements de protection individuelle préconisés. Il met également

en avant les bonnes pratiques de gestion des produits chimiques ainsi que des considérations environnementales relatives à la gestion des déchets liquides et solides générés par le traitement du denim. Ce guide a été partagé avec l'ICS afin qu'il puisse bénéficier à l'ensemble de ses enseignes membres ainsi qu'à leurs fournisseurs et usines fabriquant ce type de produits.

En 2022, le Groupe a participé aux groupes de travail de l'ICS visant à développer la "check-list environnementale", un nouvel outil permettant aux membres de l'ICS de collecter les données environnementales de leurs usines sous-traitantes. Cette check-list s'intéresse en particulier aux données des usines relatives à leur consommation d'énergie, leur consommation d'eau, leurs émissions dans l'air ainsi que leur génération d'eaux usées et de déchets. Ces données peuvent ensuite être utilisées par les membres ICS pour prioriser leurs campagnes d'audits environnementaux, ou évaluer les risques environnementaux dans leurs chaînes d'approvisionnement, ou intégrer ces données dans des outils de scoring environnemental des usines et/ou des produits.

## Indicateurs de suivi – Audits environnementaux

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Nombre d'audits environnementaux ICS réalisés dans des usines impliquées dans la production de produits à marque propre pour le Groupe</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>29</b>	<b>76</b>	<b>56</b>
Dont mandatés directement par le groupe Casino	11	17	20	28	25
Dont mandatés par un autre membre de l'ICS	12	10	9	48	31
<b>Répartition par secteur d'achat des audits environnementaux réalisés dans des usines impliquées dans la production de produits à marque propre pour le Groupe</b>					
Textiles	100 %	93 %	72 %	33 %	61 %
Non-Alimentaires (hors textiles) et alimentaires	0 %	7 %	28 %	67 %	39 %
<b>Répartition par rang des audits environnementaux réalisés dans des usines impliquées dans la production de produits à marque propre pour le Groupe</b>					
Usines de rang 1	57 %	89 %	79 %	87 %	70 %
Usines de rang 2 ou supérieur	43 %	11 %	21 %	13 %	30 %

## Actions de contrôles spécifiques

Enfin, afin de renforcer ses contrôles au sein de sa chaîne d'approvisionnement, 34 audits sociaux ICS ont été réalisés en 2022 au sein d'usines localisées dans des pays dans lesquels le sourcing est autorisé sans contrôles renforcés. Ces audits permettent d'améliorer la connaissance du niveau de conformité sociale et environnementale des usines situées dans des pays non considérés comme à risque et ainsi de venir alimenter l'analyse des risques des pays faite par le groupe Casino, contribuant à rendre plus robuste la cartographie des risques et le plan de vigilance du Groupe.

Le Groupe, qui soutient depuis plusieurs années la création d'une grille d'audit social ICS dédiée aux exploitations agricoles et autres lieux de production du secteur primaire en raison de leurs problématiques spécifiques, a participé à l'ensemble des travaux du groupe de travail "Production Primaire" depuis sa création. Ce groupe de travail a proposé en mars 2022 une première version de sa grille d'audit social dédiée au secteur primaire, que le Groupe a testé dans quatre exploitations agricoles de fruits et légumes bio en Espagne ainsi que dans une plantation d'agrumes au Brésil. Ces audits sociaux pilotes ont confirmé la pertinence et l'intérêt d'une telle grille d'audit spécifique.

Le Groupe soutient depuis 2019 le partenariat noué entre l'ITC (International Trade Centre) et l'ICS dans le cadre du projet Sustainability Map soutenu notamment par la Commission européenne, et la plateforme en ligne gratuite Sustainability Map (<https://www.sustainabilitymap.org/home>) qui permet d'améliorer la connaissance de la chaîne d'approvisionnement. En effet, cet outil, en cours de déploiement, permet de s'assurer que les usines déclarées comme fournisseurs (rang 2) des usines de rang 1 du Groupe n'ont pas été déréférencées pour raisons éthiques, ne sont pas situées dans des zones de sourcing interdites par le Groupe ou encore qu'elles ne font pas l'objet d'accusations de violation des droits humains (travail forcé, travail d'enfants, discrimination, etc.) ou environnementaux. Cette plateforme permet d'accroître la transparence et la traçabilité au sein

des chaînes d'approvisionnement des membres de l'ICS et, par conséquent, de renforcer l'efficacité du monitoring réalisé par le Groupe sur son parc d'usines impliquées dans la production de produits à marque propre.

Pour en savoir plus sur le projet Sustainability Map, se rendre sur : <https://ics-asso.org/download/5034> et <https://ics-asso.org/download/5114>.

## Concernant les risques liés à la Covid-19 pour les employés des sites de production

Depuis 2021, la vérification de la bonne application des mesures sanitaires de lutte contre la propagation de Covid-19 a été intégrée à la liste des points contrôlés par les auditeurs dans le cadre du chapitre 8 "Santé et Sécurité" des audits sociaux ICS. Toutefois, il est toujours possible pour les membres ICS d'adresser aux usines le questionnaire spécifique créé par l'ICS en 2020 afin d'interroger les usines sur le respect des gestes barrières et ce afin de protéger les employés du risque de contamination à la Covid-19 sur leur lieu de travail et/ou de lancer des enquêtes à distance réalisées directement sur les téléphones mobiles (via appels vocaux, application mobile ou site web) des employés, si une évolution particulière de la situation sanitaire liée à la Covid-19 dans certains pays le nécessitait. Pour l'historique des actions menées par le Groupe pendant la crise Covid-19, se référer au plan de vigilance 2021.

### 3.2 FOURNISSEURS À MARQUE PROPRE DONT LES PRODUITS CONTIENNENT DE L'HUILE DE PALME

#### **Procédure d'évaluation régulière et actions d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves**

Plusieurs produits à marque propre contiennent de l'huile de palme comme ingrédient. Cet ingrédient présente des risques liés à la déforestation, particulièrement en Indonésie et en Malaisie, à l'érosion des sols, à la pollution des eaux, à l'impact des monocultures sur la biodiversité et aux conditions de travail dans les plantations de palmiers (risque de travail d'enfants, travail forcé, santé et sécurité au travail).

Cet ingrédient étant acheté par les fournisseurs directs auprès de raffineurs ou d'importateurs d'huile de palme, le Groupe leur demande de lui garantir que cet ingrédient respecte les engagements zéro déforestation – zéro exploitation tels que définis par Earthworm Foundation (ex-TFT), partenaire du Groupe, c'est-à-dire provenant de plantations dont l'exploitation respecte les forêts à haute valeur de conservation<sup>(1)</sup>, les forêts à haute valeur en carbone et dont l'exploitation favorise le développement des petits producteurs et respecte les communautés locales et le droit des travailleurs.

Afin de réduire ces risques, le groupe Casino a limité l'utilisation d'huile de palme dans les produits alimentaires, dès 2010, en la supprimant dans de nombreux produits à marque propre, notamment ceux issus de l'Agriculture Biologique. Puis, prenant en compte les attentes multiples des parties prenantes, le Groupe a adhéré à la RSPO en 2011 (*Roundtable on Sustainable Palm Oil*) et s'est engagé, en France, à utiliser, d'ici à 2020, uniquement de l'huile de palme certifiée RSPO en privilégiant les niveaux *Segregated* ou *Identity Preserved*, ce qui lui permet d'avoir aussi accès à la traçabilité de l'huile de palme utilisée. L'absence de travail forcé et de recours au travail des enfants fait partie notamment des éléments contrôlés par les auditeurs externes lors de l'audit de certification RSPO d'une plantation.

Au-delà de la RSPO, les fournisseurs ont été informés dès 2015 par courrier de la politique huile de palme du Groupe et des séminaires de travail ont été organisés au Brésil afin de les sensibiliser à cette politique. Le Groupe demande à ses fournisseurs de tracer l'huile de palme utilisée dans ses marques propres en identifiant et déclarant le raffineur ou le premier metteur en marché, afin d'avoir une visibilité de la chaîne d'approvisionnement.

Le Groupe considère que seule une collaboration entre toutes les parties prenantes (associations, raffineurs, plantations, industriels...) permet d'atteindre l'objectif partagé de n'utiliser que de l'huile de palme sans déforestation et sans exploitation. C'est la raison pour laquelle il a adhéré, en 2019, à la *Palm Oil Transparency Coalition* (POTC). La POTC réalise une évaluation des politiques et des actions des raffineurs au regard de leurs engagements zéro-déforestation qui permet de connaître le niveau de risque et d'engager avec nos fournisseurs un dialogue constructif pour inciter les raffineurs auprès desquels ils achètent l'huile de palme à

renforcer leurs actions de contrôle et d'amélioration de leur chaîne d'approvisionnement.

#### **Compte rendu de la mise en œuvre**

Le Groupe calcule en France l'empreinte de l'huile de palme utilisée dans ses produits alimentaires et non alimentaires à marque propre et collecte les informations permettant de tracer l'huile de palme jusqu'au premier importateur (nom et adresse) et/ou des raffineurs. La méthode consiste à adresser un questionnaire à chaque fournisseur direct dont les produits contiennent de l'huile de palme. L'objectif de ces questionnaires est de tracer cette huile de palme afin d'identifier l'ensemble des acteurs présents le long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à la première entité importatrice d'huile de palme depuis les pays producteurs. Les volumes d'huile de palme sont ainsi déclarés chaque année depuis 2012 à la RSPO et les rapports sont disponibles au lien suivant : <https://rspo.org/>. La liste des moulins d'huile de palme est quant à elle établie à l'aide de l'application Global Forest Watch : <https://data.globalforestwatch.org>.

De 2016 à 2018, une analyse des engagements "zéro-déforestation" des premiers importateurs a été réalisée avec Earthworm Foundation dont le groupe Casino est membre. Cette analyse a porté sur quatre critères primordiaux : la politique de l'entreprise et les valeurs qu'elle défend sur l'huile de palme ; la réputation de l'entreprise en lien avec ses activités liées à l'huile de palme ; la transparence de ses chaînes d'approvisionnement ; les actions mises en place pour appliquer sa politique ou améliorer son approvisionnement.

Depuis 2019, cette analyse est réalisée dans le cadre de la *Palm Oil Transparency Coalition* (POTC) afin d'agir collectivement, avec d'autres distributeurs engagés dans la même démarche. La POTC envoie chaque année des questionnaires d'évaluation aux importateurs d'huile de palme afin d'analyser précisément leur degré d'engagement pour une huile de palme durable. Les résultats sont partagés sous forme de rapport avec l'ensemble des membres de la POTC. Le groupe Casino informe ses propres fournisseurs directs de ces résultats afin qu'ils puissent les prendre en compte dans leurs politiques d'achat. Le rapport est aussi disponible sur le site Internet de la POTC.

Depuis 2020, le groupe Casino communique auprès de ses fournisseurs à marque propre en France l'analyse de la POTC afin de continuer à les sensibiliser aux risques liés à l'huile de palme selon les importateurs.

En France, 100 % de l'huile de palme utilisée dans les produits alimentaires et non alimentaires à marque propre est certifiée RSPO, et à 100 % avec le niveau *Segregated* ou *Identity Preserved*, donnant le plus de garanties. Le niveau *Segregated* est le deuxième degré le plus strict de certification par la RSPO : il implique que les flux de matières premières, huile de palme certifiée d'une part et huile de palme conventionnelle de l'autre, soient séparés depuis la palmeraie jusqu'au produit fini de tout transformateur et tout distributeur. Le niveau *Identity Preserved* constitue le degré de certification le plus strict car l'huile de palme d'une palmeraie certifiée doit être isolée tout au long de la chaîne d'approvisionnement (comme pour le niveau *Segregated*) et son origine doit également pouvoir être tracée.

(1) Zones à haute valeur de conservation sont des zones qui contiennent une forte valeur biologique, sociale et culturelle qu'il est important de conserver, en incluant les espèces et habitats rares.

**Tableau recensant le niveau d'identification, certification et évaluation de la chaîne d'approvisionnement en huile de palme du groupe Casino sur le périmètre France**

Rang dans la chaîne d'approvisionnement	Nombre		% d'identification		% certifié par la RSPO au niveau IP ou SG	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
<b>0 – Produits</b> à marque propre contenant de l'huile de palme	164	160	100 %	100 %	100 %	100 % (*)
<b>1 – Fournisseurs</b> de produits finis à marque propre contenant de l'huile de palme	29	31	100 %	100 %	100 %	97 %

(\*) L'huile de palme contenue dans le produit est certifiée RSPO au niveau IP ou SG.

En outre, le groupe Casino a obtenu la note de 15,75/24 au classement de la *scorecard* huile de palme réalisée en 2021 par le WWF, le plaçant à la deuxième place des distributeurs français.

En Amérique du Sud, GPA/Assaí et Éxito privilégient une origine locale de l'huile de palme à la fois pour consommer local et pour diminuer les risques sociaux et environnementaux liés à la culture de l'huile de palme. De ce fait, le risque de déforestation est plus faible comparé à l'huile de palme utilisée en France qui provient d'Asie.

En Colombie, Grupo Éxito est engagé dans le TFA (*Tropical Forest Alliance*) 2030, une initiative multipartite dont l'objectif est de réduire la déforestation tropicale liée à l'huile de palme, au soja, à l'élevage bovin. Éxito, qui a également signé le *Palm Oil National Agreement* du TFA dont le but est de promouvoir le travail conjoint des différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement en huile de palme pour atteindre l'objectif de zéro déforestation, privilégie l'huile de palme colombienne RSPO pour l'huile de palme à cuisiner. Éxito effectue également un travail d'identification et de traçabilité des fournisseurs de produits à marque propre contenant de l'huile de palme.

Au Brésil, GPA a publié sa politique d'achats de produits à base d'huile de palme que les fournisseurs doivent respecter pour fournir ses marques propres. Cette politique rappelle l'obligation qui leur est faite de connaître l'origine de l'huile de palme et de préciser si elle est d'origine locale ou importée. Si l'huile de palme est importée, il est demandé à ce qu'elle soit certifiée RSPO. De plus, il est requis d'identifier le pays d'origine et de tracer l'huile de palme jusqu'aux importateurs. Cette politique est accessible sur le site Internet de GPA : <https://www.gpari.com.br/wp-content/uploads/sites/108/2020/12/Social-and-Environmental-Policy-for-Purchasing-Palm-Oil-Products.pdf>

**3.3 FOURNISSEURS DE VIANDE BOVINE AU BRÉSIL**

**Procédure d'évaluation régulière et actions d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves**

Environ 17 % des volumes de viande bovine commercialisés par GPA le sont sous ses marques propres. Le solde (83 %) des volumes est commercialisé par des marques nationales et/ou aux rayons frais par les principales entreprises agroalimentaires brésiliennes. Assaí ne commercialise pas de viande bovine sous marque propre. GPA n'achète pas en direct auprès des fermes, sauf le cas échéant pour les marques propres.

L'analyse des risques sociaux et environnementaux de la chaîne d'approvisionnement de GPA réalisée, en 2014, par le département de gestion des risques de GPA, en lien avec le département RSE, a identifié les fournisseurs de viande bovine au Brésil comme pouvant être liés à des risques d'atteintes graves aux droits de l'Homme (risques de travail d'enfants, travail forcé, santé et sécurité au travail) et à l'environnement (risque de déforestation de l'Amazonie notamment). Cette analyse a été confirmée par la cartographie mise en place dans le cadre de la loi sur le devoir de vigilance.

La politique d'achat responsable de viande bovine, mise en place depuis mars 2016, en partenariat avec le *The Forest Trust* (TFT) Brésil (Earthworm Foundation), consiste à s'assurer que l'élevage des bovins achetés directement par les fournisseurs n'est pas lié à des fermes qui se sont livrées à des actes de déforestation illégale, ou qui sont impliquées dans du travail forcé, ou dans l'invasion illégale des terres indigènes, et ce par la mise en œuvre des procédures ci-après décrites.

La politique mise en place par GPA et Assaí auprès de ses fournisseurs de viande bovine (1) pour réduire les risques de déforestation et de violation des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement s'appuient sur deux principes :

- **Traçabilité et transparence** : tous les fournisseurs de GPA et Assaí doivent déclarer notamment les informations concernant les abattoirs (rang 1) et les fermes (rang 2) ayant fourni les bovins avec lesquels ils travaillent et déclarer ces informations dans l'outil de traçabilité de GPA et Assaí.
- **Surveillance par géo-monitoring** : GPA et Assaí, en qualité de distributeurs, n'ont pas de relation directe avec les fermes. La conformité de ces fermes est vérifiée par les fournisseurs via un système de géo-monitoring par satellite permettant de contrôler leur conformité avec les critères définis ci-dessous de la politique zéro déforestation. Si une incohérence est constatée au cours du processus de double contrôle opéré par GPA et Assaí (cf. ci-dessous), la ferme est bloquée et ne peut pas commercialiser ses produits chez GPA et Assaí.

Cette politique s'appuie sur les critères socio-environnementaux pour l'achat de bovins établis en 2009 pour les fournisseurs.

Sur l'ensemble du territoire brésilien, les fournisseurs brésiliens ne doivent pas se fournir auprès de fermes :

- s'étant accaparé des terres indigènes ;
- s'étant accaparé des unités de conservation environnementale ;

- ayant été mises en cause pour des pratiques apparentées à du travail forcé et/ou travail des enfants ;
- ayant été mises sous embargo dû à une infraction environnementale ;

Spécifiquement s'agissant des fermes situées en Amazonie, les fournisseurs brésiliens ne doivent pas se fournir auprès de fermes ;

- ayant déforesté après août 2008 (déforestation illégale)/ octobre 2009 (déforestation légale) tel que défini dans la politique de GPA et Assaï ;
- n'ayant pas de CAR (numéro d'identification rurale), ni de licence environnementale quand applicable.

Pour mettre en place sa politique, GPA et Assaï ont :

- cartographié les différents chaînons de sa chaîne d'approvisionnement pour identifier les différents types d'approvisionnement ;
- mis en place des plans d'actions spécifiques en fonction du risque associé à chaque sous-chaîne identifiée ;
- formé les fournisseurs pour qu'ils puissent mettre en place, au sein de leurs structures, les outils nécessaires pour vérifier que les fermes respectent les critères d'achat définis ;
- mis à disposition de ses fournisseurs un manuel de procédure et de présentation de la politique ;
- identifié la localisation précise des fermes qui livrent directement ses fournisseurs ;
- collaboré avec les acteurs du marché, les organisations publiques et les ONG dédiées à la lutte contre la déforestation afin de faire converger les pratiques et de travailler à l'élaboration de solutions systémiques ;
- mis à jour leur politique à partir des échanges avec les parties prenantes et des outils disponibles pour en améliorer l'efficacité.

Les fournisseurs n'adhérant pas à cette politique d'achats responsables de viande bovine de GPA et Assaï ont vu leur contrat suspendu jusqu'à ce qu'ils soient en règle et prouvent qu'ils appliquent effectivement ladite politique.

Conscient de l'augmentation du risque de déforestation au Brésil, et afin d'améliorer encore l'efficacité de sa politique, GPA et Assaï ont participé en 2019 et en 2020 aux travaux portés conjointement par l'ONG Imafloa et le Ministère Public Fédéral en lien avec d'autres acteurs de la société civile dans le cadre du projet "Beef on Track" ([www.beefontrack.org](http://www.beefontrack.org)), soutenu par GPA et Assaï <sup>(2)</sup>.

Dans le cadre de cette plateforme, un protocole de contrôle de l'élevage bovin au Brésil commun à tous les acteurs impliqués a été défini et validé par le Ministère Public Fédéral le 12 mai 2020 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020 <sup>(3)</sup>. Ce protocole a été intégré dans la mise à jour de la politique de GPA sur l'élevage bovin, intitulée *Social and Environmental Beef Purchasing Policy* et définie à l'aide du diagnostic réalisé en 2018-2019 par Proforest, une ONG spécialisée en approvisionnement responsable de ressources naturelles <sup>(4)</sup>. Cette mise à jour de la politique de

2016 a été présentée au Comité de gouvernance et RSE de GPA le 29 juillet 2020 et publiée le 5 septembre 2020.

La politique d'achat de viande bovine de GPA et d'Assaï mise à jour, précise, en s'appuyant sur le protocole d'Imafloa, l'ensemble des critères qui doivent être validés par les fournisseurs dans le cadre de leur contrôle des fermes. Elle s'applique à tous les fournisseurs de viande bovine de GPA et Assaï depuis le 5 septembre 2020. Ce document rappelle que son respect est "obligatoire pour tous les fournisseurs de viande bovine et constitue une condition préalable à la fourniture de marchandises à GPA et au maintien de relations à long terme avec les entités commerciales du groupe GPA. Si un fournisseur refuse d'appliquer ces lignes directrices ou de prendre les mesures correctives requises, GPA et Assaï peuvent mettre fin à la relation commerciale avec ce fournisseur" <sup>(5)</sup>.

GPA et Assaï imposent ainsi à leurs fournisseurs directs :

- d'adhérer à leur nouvelle politique et de s'engager à la mettre en œuvre ;
- de se conformer au Code d'éthique de GPA/Assaï et toutes les réglementations en vigueur ;
- de mettre en œuvre le protocole de contrôle de la viande bovine en Amazonie Beef on Track d'Imafloa en vue de contrôler les fermes avec lesquelles ils travaillent et s'assurer que les fermes directes respectent les critères définis par ce protocole et la politique d'achat de viande bovine de GPA et d'Assaï ;
- d'indiquer les données d'origine directe des fermes et les données d'expédition de la viande bovine dans l'outil de traçabilité de GPA et Assaï et accepter que les fermes soient analysées à nouveau par GPA et Assaï. En cas de suspicion de non-conformité, le fournisseur doit montrer les preuves qu'il s'agit de faux positif et/ou bloquer la ferme ;
- d'adhérer à un outil de géo-monitoring permettant de s'assurer que l'ensemble des bovins achetés sont conformes aux critères socioenvironnementaux. En cas de non-conformité, le fournisseur ne peut accepter les bovins provenant des fermes concernées.

Conformément à sa politique révisée, GPA et Assaï :

- contrôlent leurs fournisseurs pour vérifier qu'ils respectent la politique via un contrôle des données communiquées par les fournisseurs concernant les fermes à partir d'un outil de géo-monitoring par satellite différent de celui utilisé par la plupart des fournisseurs <sup>(6)</sup> ;
- continuent de former ses équipes internes et d'accompagner ses fournisseurs. Ainsi, tous les collaborateurs du groupe GPA impliqués dans le processus d'achat de viande bovine sont formés. Pour chaque nouveau fournisseur, GPA et Assaï mettent à disposition et dispensent une formation pour l'aider à adhérer aux lignes directrices définies.

Le fournisseur potentiel doit se conformer pleinement à la politique afin de commencer à approvisionner GPA et Assaï ou continuer à être leur fournisseur. Les fournisseurs qui refusent de se conformer à ces exigences de mise

(1) La Viande à marque propre et marque nationale (fraîche et congelée) achetée aux fournisseurs de viande bovine brésiliens qui abattent les bovins via leurs abattoirs.

(2) <https://www.beefontrack.org/who-is-who>.

(3) [https://61b37262-1c70-4b1c-9bd4-d52a78d31afb.filesusr.com/ugd/c73ac5\\_1f727af24f4e4f2a8806e00ed7bccb3d.pdf](https://61b37262-1c70-4b1c-9bd4-d52a78d31afb.filesusr.com/ugd/c73ac5_1f727af24f4e4f2a8806e00ed7bccb3d.pdf)

(4) <https://proforest.net/en>

(5) <https://www.gpabr.com/wp-content/uploads/2021/03/Social-and-Environmental-Beef-Purchasing-Policy.pdf>.

(6) <https://www.gpabr.com/wp-content/uploads/2021/03/Social-and-Environmental-Beef-Purchasing-Policy.pdf>.

en œuvre ou de contrôle sont bloqués et ne peuvent approvisionner aucune entité commerciale du groupe GPA et Assaí. Le fournisseur qui cesse de fournir GPA ou Assaí pour non-respect de la politique et qui souhaite reprendre l'approvisionnement doit présenter tous les éléments de preuve afin d'être admis à nouveau en tant que partenaire commercial. Par ailleurs, GPA et Assaí encouragent leurs fournisseurs de viande ayant bloqué des fournisseurs de bétail (fermes) en raison d'un manquement quelconque à être transparents avec leurs fournisseurs, en expliquant les raisons de leur exclusion, en les encourageant à s'adapter aux exigences correspondantes <sup>(2)</sup>.

Concernant les fermes indirectes (rang 3 de la chaîne d'approvisionnement), compte tenu des difficultés pratiques et institutionnelles que rencontrent les fournisseurs pour contrôler et surveiller ces fermes à grande échelle, notamment du fait des pratiques illégales dites de "blanchiment de bovins" de certains propriétaires de fermes, GPA et Assaí soutiennent et participent à la mise en place de solutions de contrôle du rang 3 durables, déployables à grande échelle, et partagées par tous les acteurs. C'est pourquoi, GPA et Assaí font partie du groupe de travail pour les fournisseurs indirects (GTFI), aux côtés de différentes associations dont la *National Wildlife Federation* (NWF), *Earthworm* ou encore *Amigos da Terra*, et participent à des projets pilotes impliquant les fournisseurs visant à renforcer la surveillance des fermes indirectes pour une production durable de viande bovine <sup>(3)</sup>. À ce titre, GPA et Assaí soutiennent et sont directement impliqués dans le projet VISIPEC <sup>(4)</sup> ([www.visipec.com/](http://www.visipec.com/)) afin d'obtenir, le cas échéant, des informations sur les fermes indirectes présentes dans la chaîne d'approvisionnement et ainsi d'étendre le processus de contrôle au rang 3. L'outil VISIPEC permet aux fournisseurs de GPA et Assaí de croiser les informations des CAR (registre du cadastre) avec le GTA (document de transport permettant de connaître la ferme de départ et la ferme d'arrivée) et ainsi de contrôler les fermes indirectes. Ce projet est en phase d'expérimentation par la *National Wildlife Federation* et GPA est le premier distributeur impliqué dans ce pilote.

Les politiques complètes de GPA et Assaí sont accessibles sur <https://www.gpabr.com/en/sustainability/transforming-the-value-chain/> et <https://www.Assaí.com.br/en/transformation-in-the-value-chain>.

Compte tenu des enjeux et de leur positionnement en aval de la chaîne d'approvisionnement, GPA et Assaí encouragent les initiatives multipartites avec les fournisseurs, les autres distributeurs et la société civile, afin de développer des règles de contrôle communes et harmonisées entre opérateurs intervenant à différents niveaux de la chaîne.

Le groupe Casino considère, comme la plupart des acteurs au Brésil, que ces initiatives sont absolument indispensables pour que les actions soient efficaces, et qu'elles permettent en outre à ses filiales d'encourager notamment les principaux fournisseurs de viande bovine à développer des standards élevés en matière de contrôle et de traçabilité.

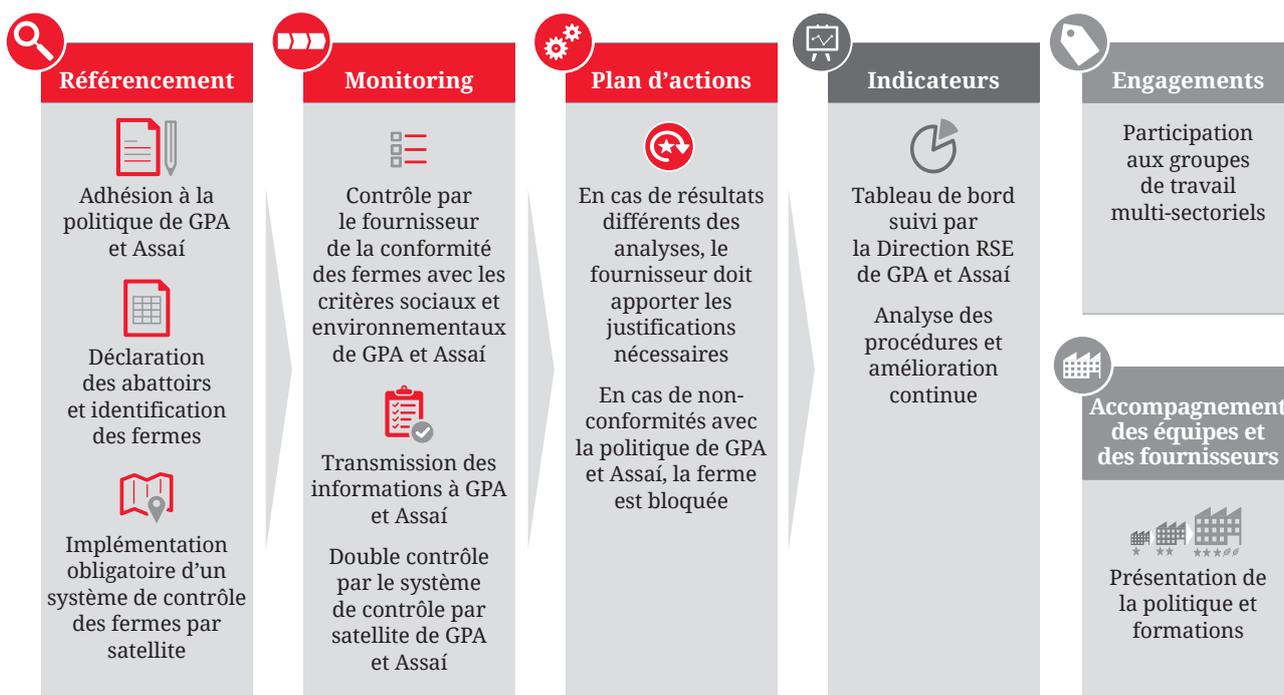
C'est pourquoi, GPA et Assaí soutiennent les démarches visant à améliorer les actions de contrôle de la chaîne d'approvisionnement de la viande bovine au Brésil, et participent :

- au protocole Beef on Track d'IMAFLOA, protocole de référence pour toutes les entreprises qui abattent du bétail produit en Amazonie afin de respecter les engagements sociaux et environnementaux ;
- au groupe de travail sur les fournisseurs indirects (GTFI), une plateforme d'échanges sur les défis posés par la chaîne indirecte d'élevage de bœufs ;
- au processus de contrôle annuel des engagements du Pacte national en faveur de l'éradication du travail forcé (InPACTO) dont GPA est signataire depuis 2005 ;
- au GTPS, Brazilian Roundtable on Sustainable Livestock qui rassemble les acteurs de la chaîne d'approvisionnement pour renforcer l'élevage durable ;
- à la coalition brésilienne sur le climat, les forêts et l'agriculture : mouvement multisectoriel visant à promouvoir un nouveau modèle de développement économique basé sur une économie bas carbone ;
- au groupe de travail sur l'élevage bovin de la Forest Positive Coalition du Consumer Goods Forum (CGF) ;
- "Deforestation-Free Supply Chain Hub, World Wildlife Fund (WWF)", initiative visant à inciter nos fournisseurs de viande bovine à adopter des pratiques plus durables.

(2) <https://www.gpabr.com/wp-content/uploads/2021/03/Social-and-Environmental-Beef-Purchasing-Policy.pdf>.

(3) <https://www.gpabr.com/wp-content/uploads/2021/03/Social-and-Environmental-Beef-Purchasing-Policy.pdf>.

(4) <https://www.visipec.com/>.



### Compte rendu de la mise en œuvre en 2019

Les principaux résultats de la mise en place de cette politique sont :

- 100 % des fournisseurs ont adhéré à la politique et au programme de développement de GPA et Assaï. En 2019, quatre fournisseurs ont conclu leur plan d'actions pour finaliser leur mise en conformité avec la politique de GPA. Depuis le lancement de sa politique en 2016, GPA a procédé au déréférencement de 23 fournisseurs ayant refusé d'adhérer à cette politique ou de déployer leur plan d'actions ;
- 19 abattoirs fournisseurs (100 %) ont un système de géo-monitoring en place : 99,6 % du volume de ces fournisseurs ont une origine contrôlée de leur viande en 2019. Les 0,4 % correspondent aux fournisseurs qui ont soit mis en place le dispositif cette année, soit qui ont été suspendus pour refus de la mise en place du plan d'actions (2019) ;
- 22 150 fermes directes ont été identifiées. Ces fermes ont fourni des bovins aux fournisseurs de GPA et ont été contrôlées par nos fournisseurs ;
- plus de 30 réunions ont été organisées avec les fournisseurs pour leur présenter la politique depuis sa publication et accompagner la mise en place des plans d'actions spécifiques en 2019.

### Compte rendu de la mise en œuvre en 2020

En 2020, la nouvelle politique a été présentée à tous les fournisseurs de GPA et 38 fournisseurs y ont adhéré. Chaque fournisseur contrôle au regard des 12 critères du protocole d'Imaflora la conformité des fermes. 100 % des fermes directes sont contrôlées par un système de géo-monitoring au regard de ces règles.

Afin de s'assurer de la bonne application des procédures de contrôle des fermes par ses fournisseurs directs, GPA a analysé avec un outil de géo-monitoring différent de celui utilisé par la majorité de ses fournisseurs les informations communiquées sur les fermes validées comme conformes.

Dès lors que l'analyse de GPA s'avère différente de celle du fournisseur, le fournisseur doit en justifier les raisons. Si l'analyse menée par GPA est confirmée, la ferme est bloquée.

GPA a par ailleurs :

- **sollicité systématiquement les fournisseurs** mis en cause par les rapports des ONGs en 2020, analysé les fermes mises en cause et étudié leurs réponses en vue de prendre, si nécessaire, des mesures *ad hoc* ;
- **participé aux initiatives multiparties prenantes** qui permettent d'échanger sur les problématiques socio-environnementales de l'élevage bovin au Brésil afin de soutenir la mise en place de solutions collaboratives. En effet, compte tenu de la complexité des enjeux et du nombre d'intervenants, le groupe Casino et GPA considèrent que les solutions collaboratives permettent d'agir plus efficacement. Ainsi, le groupe Casino copréside le groupe de travail sur l'élevage bovin mis en œuvre par la *Forest Positive Coalition du Consumer Goods Forum* visant à mobiliser tous les acteurs achetant de la viande au Brésil et à renforcer et améliorer collectivement les outils et actions de contrôle des fournisseurs brésiliens de viande bovine. Les équipes de GPA ont participé comme mentionné ci-avant aux travaux menés par Imaflora dans le cadre du projet *beef on track*, du GTFI, et de la GTPS et du projet Visipecc ;
- **audité dix abattoirs de ses fournisseurs directs** à marque propre ("Rubia Gallega") selon le référentiel d'audit social ICS afin de contrôler les conditions de travail.

Les actions mises en œuvre par Éxito en Colombie sont présentées dans le chapitre Lutter contre la déforestation liée à l'exploitation des matières premières.

### Compte rendu de la mise en œuvre en 2021

Le groupe Casino a continué de mettre en œuvre ses actions afin de réduire le risque lié aux impacts sociaux et environnementaux des fournisseurs de viande bovine à marque nationale et à marque propre au Brésil.

## Actions vis-à-vis des fournisseurs

Les fournisseurs brésiliens dont la viande bovine fraîche et congelée est commercialisée dans les magasins du Groupe au Brésil, ont depuis la mise à jour de la politique bovine en septembre 2020, adhéré à celle-ci. Ceci constitue une condition indispensable pour fournir les enseignes. La Direction générale et les équipes commerciales de GPA/Assaí<sup>(1)</sup> qui ont continué à être sensibilisées à la politique mise en place ont à plusieurs reprises échangé avec les principaux fournisseurs de viande bovine au Brésil afin de s'assurer de la bonne compréhension et mise en œuvre de la politique de GPA/Assaí. Des échanges réguliers ont aussi lieu entre les équipes opérationnelles et les fournisseurs suite au deuxième contrôle des fermes réalisé via l'outil de géo-monitoring par GPA/Assaí afin de définir les éventuelles actions correctives à mettre en place et continuer à améliorer les procédures de contrôle. Par ailleurs, les équipes opérationnelles de GPA/Assaí ont mobilisé les fournisseurs dès qu'elles ont eu connaissance qu'un rapport mettant en cause des fermes pouvant être liées à la déforestation a été publié, afin de connaître la position du fournisseur, la véracité des accusations, les actions entreprises le cas échéant, et de vérifier que ces exploitations ne sont pas liées à des produits vendus en magasin.

## Monitoring des fermes des fournisseurs

Les enseignes du groupe au Brésil ne sont pas en contact direct avec les fermes au Brésil et n'entretiennent à ce titre avec elle aucune relation établie, hormis le cas échéant pour les produits à marque propre qui représentent 17 % des volumes de vente de GPA. Aussi, les fournisseurs de viande contrôlent, au regard des 12 critères du protocole *Beef on track* d'Imaflora intégrés dans la politique de GPA et Assaí, les fermes auprès desquelles ils s'approvisionnent en utilisant un outil de géo-monitoring. Ces données sont communiquées aux enseignes du Groupe au Brésil et sont à nouveau contrôlées, chaque mois, par GPA/Assaí via un outil de géo-monitoring. En cas de différence d'analyses, les équipes de GPA/Assaí en informent le fournisseur qui doit apporter les éléments démontrant que les fermes répondent aux critères demandés. À défaut, le fournisseur doit bloquer les fermes en attendant que les éléments soient fournis et acceptés.

GPA et Assaí incitent leurs fournisseurs à communiquer les règles applicables aux fermes et à identifier les fermes indirectes (qui fournissent les fermes directes) qui représentent le rang 3 de la chaîne d'approvisionnement. GPA et Assaí ont continué de soutenir le projet Visipec, outil développé par NWF, permettant de croiser les données cadastrales des fermes directes (CAR) avec les documents de transport des animaux entre la ferme indirecte et la ferme directe (GTA), afin d'évaluer le niveau de risques des fermes indirectes. GPA et Assaí soutiennent la démarche des trois grands fournisseurs brésiliens visant à identifier d'ici 2025 toutes les fermes indirectes de rang 3 et la démarche d'accompagnement de celles-ci.

En 2022, GPA et Assaí ont continué à monitorer mensuellement les fermes qui approvisionnent les fournisseurs de viande bovine<sup>(2)</sup> à marque nationale et à marque propre et à exiger, en cas d'analyse différente de celle résultant des contrôles effectués par ces derniers, les éléments d'informations et de preuves de la conformité des fermes au moment de l'achat. GPA et Assaí ont réaffirmé dans la mise à jour de leur politique l'obligation pour les fournisseurs d'être en mesure de communiquer les fermes indirectes qui fournissent les fermes directes d'ici 2025.

## Participation aux initiatives pour définir un cadre commun de monitoring des fermes au Brésil

Afin d'améliorer les pratiques de monitoring et d'engager tous les acteurs, il est essentiel que tous les fournisseurs au Brésil appliquent les mêmes règles de contrôle des fermes et utilisent des outils performants. Aussi, le groupe Casino et ses filiales GPA/Assaí sont engagés dans plusieurs initiatives multiparties prenantes afin de définir des règles communes à tous les acteurs au Brésil pour effectuer le monitoring des fermes, identifier des nouvelles approches et technologies et transformer les pratiques du marché. En 2021, GPA/Assaí ont continué de participer aux différentes initiatives suivantes :

- **Tropical Forest Alliance** : GPA/Assaí participent au forum de discussion pour faire progresser l'utilisation de solutions pragmatiques permettant d'améliorer la traçabilité et le suivi dans l'élevage.
- **Groupe de travail des fournisseurs indirects (GTFI)** : GPA/Assaí sont membres du GTFI, principal forum de discussion sur le suivi des fournisseurs indirects dans la chaîne d'approvisionnement en viande bovine au Brésil.
- **Groupe de travail sur l'élevage durable (GTPS)** : GPA/Assaí sont aussi membres de l'organisation multisectorielle pour la promotion de l'élevage durable.
- **Coalition brésilienne pour le climat, les forêts et l'agriculture** : la coalition est un mouvement multisectoriel dont l'objectif est d'aborder les questions liées au changement climatique dans la perspective d'une nouvelle économie, basée sur une faible émission de gaz à effet de serre (GES), par le biais de propositions concrètes visant à mettre fin à la déforestation et à l'exploitation forestière illégale, en favorisant une production compétitive et durable.
- **Visipec** : en partenariat avec NWF et un fournisseur, GPA/Assaí ont participé à un pilote pour tester le suivi social et environnemental de la chaîne des fournisseurs indirects, en utilisant l'outil de traçabilité VISIPEC, qui permet de relier les fournisseurs directs et indirects, et d'avoir une vision élargie de la chaîne d'approvisionnement des abattoirs brésiliens.

(1) Depuis 2020, Assaí est devenue une entité différente de GPA.

(2) Viande bovine fraîche et congelée vendue sous marque nationale/marque propre dans les magasins GPA/Assaí.

Enfin, il a participé activement au cours des deux dernières années à améliorer les standards au Brésil au travers du :

- **groupe de travail sur l'élevage bovin de la Forest Positive Coalition du Consumer Goods Forum** : le groupe Casino co-préside ce groupe de travail qui est accompagné par l'association Proforest, et dont l'objectif est de définir un cadre de règles communes entre tous les donneurs d'ordre internationaux applicable par les fournisseurs de viande bovine au Brésil afin de garantir une viande qui ne soit pas liée à des risques de déforestation au Brésil. Le groupe Casino a participé et co-animé plus d'une dizaine de réunions en 2021 et en 2022. Comme présenté dans le rapport annuel de la Forest Positive Coalition, ce groupe de travail a évalué les meilleures pratiques de 20 entreprises brésiliennes de conditionnement de la viande qui, ensemble, opèrent et s'approvisionnent auprès de plus de 100 usines de conditionnement de la viande dans les biomes de l'Amazonie et du Cerrado brésiliens. Le groupe de travail sur l'élevage bovin a publié début 2022 les lignes directrices à respecter par les fournisseurs de viande bovine au Brésil pour garantir que les fermes avec lesquelles ils travaillent ne sont pas liées à la déforestation au Brésil. Ces lignes directrices ont été définies après une large consultation des parties prenantes externes (fournisseurs, ONGs, pouvoirs publics...) qui ont pu commenter le document en 2021. Une série de webinaires intitulée Learning Journey afin de sensibiliser les membres de la Forest Positive Coalition et les fournisseurs de viande aux principaux enjeux et solutions pour améliorer les processus de monitoring des fermes et les accompagner dans de meilleures pratiques ont été mis en place en 2021. Ce parcours d'apprentissage a été développé en partenariat avec le programme "Beef Toolkit" financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ces lignes directrices sont alignées avec la politique de GPA et d'Assaí de monitoring de la viande bovine et permettent de définir un standard commun à tous les acteurs notamment pour les contrôles des fermes au Brésil ;
- **protocole "Beef on track"/"Boi na Linha" d'Imaflora** : GPA/Assaí a participé activement à la réalisation du "guide pour les distributeurs : développer une politique d'approvisionnement en viande bovine" <sup>(1)</sup> publié par Imaflora. L'objectif de ce guide, qui fait partie du programme "Boi na Linha", dont GPA/Assaí sont aussi les co-développeurs, est de présenter les bonnes pratiques pour mettre en place une politique de monitoring de la chaîne d'approvisionnement de la viande bovine, et lutter contre les achats de produits provenant d'exploitations agricoles liées à la déforestation dans le biome amazonien. GPA est aussi intervenu dans le webinar, organisé par Proforest et Imaflora, sur la définition d'un protocole de suivi volontaire des fournisseurs de bétail pour le Cerrado. L'objectif est de soutenir la construction de meilleures pratiques de suivi socioenvironnemental pour l'achat de produits bovins provenant du biome Cerrado.

## Compte rendu de la mise en œuvre en 2022

### Actions vis-à-vis des fournisseurs et monitoring des fermes

GPA et Assaí ont continué :

- **de mettre en œuvre la politique et les actions de monitoring** des fermes directes des fournisseurs de viandes bovines (abattoirs), notamment par le double contrôle mis en place ;
- **de vérifier que les fermes mises en cause par les rapports d'ONGs** ne sont pas dans la chaîne d'approvisionnement de GPA/Assaí et d'obtenir toutes informations et preuves utiles de la part des fournisseurs ;
- **d'inciter les fournisseurs de viande bovine** (abattoirs) afin qu'ils renforcent leurs actions de monitoring de la chaîne d'approvisionnement, notamment sur les fermes indirectes ;
- **de participer aux différents groupes de travail sectoriels** visant à renforcer les moyens de contrôle et à améliorer la chaîne d'approvisionnement de l'élevage bovin au Brésil.

Les enseignes ont participé activement aux mêmes groupes de travail que ceux présentés dans le compte-rendu 2021, notamment le groupe de travail sur l'élevage bovin du Consumer Goods Forum pour promouvoir les lignes directrices définies pour les fournisseurs de viande bovine et mobiliser d'autres donneurs d'ordre.

En 2022, les équipes de GPA/Assaí ont rencontré à plusieurs reprises les principaux fournisseurs de viande bovine au Brésil afin de continuer à renforcer les actions de monitoring des fermes qui les approvisionnent et de prendre connaissance de leurs réponses aux rapports mettant en cause certaines des fermes auprès desquelles ils pourraient s'approvisionner.

À ce titre, GPA/Assaí sollicitent systématiquement des explications de la part des fournisseurs en cas d'alertes provenant de rapports d'ONG mettant en cause leur chaîne d'approvisionnement.

Si les informations contenues dans ces rapports le permettent, GPA/Assaí et son fournisseur procèdent à des vérifications sur une ferme incriminée afin de (i) vérifier si celle-ci a pu être associée à la chaîne d'approvisionnement de GPA/Assaí et (ii) le cas échéant, évaluer la situation de cette ferme au regard du double contrôle opéré par GPA/Assaí au moment de l'achat des produits. Au terme de ce traitement de l'alerte, GPA et Assaí peuvent prendre toute mesure de remédiation nécessaire.

La Direction générale de GPA et Assaí a réaffirmé par écrit à ses fournisseurs l'importance de respecter l'intégralité des engagements pour une chaîne bovine responsable auxquels ces derniers ont adhéré.

(1) [https://www.beefontrack.org/public/media/arquivos/1634218585-002\\_-\\_14.10.2021\\_-\\_guide\\_for\\_retailers\\_-\\_developing\\_an\\_effective\\_beef\\_procurement\\_policy\\_-\\_beef\\_on\\_track\\_-\\_imaflora\\_-\\_alt9.pdf](https://www.beefontrack.org/public/media/arquivos/1634218585-002_-_14.10.2021_-_guide_for_retailers_-_developing_an_effective_beef_procurement_policy_-_beef_on_track_-_imaflora_-_alt9.pdf)

## PLAN DE VIGILANCE

Procédure d'évaluation régulière et actions d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves liées aux fournisseurs et compte-rendu de la mise en œuvre

Indicateurs de suivi	2020	2021	2022
<b>Pourcentage de viande de bovine fraîche et congelée vendue sous marque nationale/marque propre dans les magasins GPA/Assaí au Brésil</b>			
% marque nationale	85 %	90 %	85 %
% marque propre	15 %	10 %	15 %
<b>Fournisseurs de viande bovine au 31 décembre au Brésil</b>	<b>38</b>	<b>40</b>	<b>37</b>
Nombre de fournisseurs à marque nationale	38	40	37
Nombre de fournisseurs à marque propre	2 <sup>(*) (1)</sup>	2 <sup>(1)</sup>	2 <sup>(1)</sup>
<b>Indicateurs concernant les fournisseurs de viande bovine disposant d'abattoirs qui achètent directement aux fermes</b>			
% des fournisseurs qui ont adhéré à la politique mise à jour en septembre 2020 <sup>(*)</sup>	100 %	100 %	100 %
% des fournisseurs qui utilisent un système de géo-monitoring par satellite <sup>(*)</sup>	100 %	100 %	100 %
Nombre de fermes déclarées qui fournissent les fournisseurs directs (abattoirs) de GPA/Assaí	17 740	17 924	24 246
% de ces fermes analysées et contrôlées par le système de géo-monitoring par satellite des fournisseurs	100 %	100 %	100 %
% de ces fermes analysées et contrôlées par le système de géo-monitoring par satellite des fournisseurs puis par le système géo-monitoring de GPA/Assaí	100 %	100 %	100 %

(\*) Indicateurs DPEF.

(1) Ces deux fournisseurs sont aussi des fournisseurs à marque nationale.

### Actions vis-à-vis des fournisseurs et des fermes indirectes présentes dans leur chaîne d'approvisionnement

Conscients des risques liés aux fermes dites indirectes présentes dans la chaîne d'approvisionnement des fournisseurs de viande bovine (rang 3), GPA et Assaí soutiennent et participent aux initiatives brésiliennes collectives visant à faciliter l'identification des fermes indirectes et leur monitoring. Ainsi, GPA et Assaí ont mis à jour leurs politiques et mobilisé les grands fournisseurs afin notamment que ceux-ci présentent leurs objectifs pour identifier et surveiller les exploitations indirectes qui font partie de leurs chaînes et vérifier avec les mêmes critères socioenvironnementaux applicables aux exploitations directes la conformité de ces fermes indirectes, et ce d'ici 2025.

Afin d'accompagner les fournisseurs dans la mise en place d'outils d'identification et de monitoring des fermes indirectes, GPA a participé à un projet pilote de traçabilité et de suivi des élevages indirects, en partenariat avec un grand fournisseur de viande et les ONG Amigos da Terra et National Wildlife Federation (NWF). Le projet vise à identifier les exploitations agricoles de rang 3 liées aux exploitations de rang 2 concernées par les achats effectués par GPA par l'intermédiaire d'une société de conditionnement spécifique. La NWF et Amigos da Terra utiliseront leur expérience dans d'autres projets pour identifier les fournisseurs indirects afin de soutenir ce pilote. Ce projet se déploiera en 2023 et permettra d'identifier les difficultés et les freins à l'obtention d'informations sur les fermes indirectes et de proposer des solutions pratiques et opérationnelles à grande échelle.

### Mise à jour de la politique de contrôle des fournisseurs

GPA et Assaí ont mis à jour leurs politiques qui sont accessibles sur <https://www.gpabr.com/wp-content/uploads/2021/07/Social-and-Environmental-Beef-Purchasing-Policy.pdf> et <https://www.Assaí.com.br/en/social-and-environmental-beef-purchasing-policy>.

### Actions vis-à-vis des fournisseurs achetant de la viande bovine dans le Cerrado

GPA et Assaí ont participé au Conseil Délibératif du Protocole de Suivi Volontaire des Fournisseurs de Bétail dans le Cerrado. En 2021, les ONG Proforest et Imaflora ont formé un partenariat pour développer un protocole de suivi volontaire pour les fournisseurs de bétail dans le Cerrado, dans le but de faciliter la mise en œuvre des meilleures pratiques pour le suivi direct des fournisseurs de bétail dans ce biome. S'appuyant sur son expérience collaborative avec les grands fournisseurs au Brésil, des pilotes ont été réalisés, tout au long de l'année 2022, pour mettre en œuvre le protocole dans la filière afin d'évaluer les critères proposés, sous l'égide d'acteurs institutionnels comme le Ministère public et les agences environnementales de l'État dans le but de valider ces critères. La publication finale du protocole pour le suivi volontaire des fournisseurs de bétail dans le Cerrado est prévue pour 2023.

S'appuyant sur ce nouveau Protocole de suivi volontaire des fournisseurs de bétail dans le Cerrado, développé par les organisations Proforest et Imaflora, qui prend en compte 12 critères sociaux et environnementaux pertinents pour

l'achat responsable de bétail dans ce biome, GPA et Assaí ont mené un projet pilote avec des fournisseurs de viande bovine liés au biome du Cerrado, pour évaluer les exploitations selon les critères légaux et de zéro déforestation définis dans le Protocole. Ce protocole en cours de validation par les parties prenantes permettra de renforcer les politiques mises en place pour monitorer les fermes du Cerrado.

## **Point sur les mises en demeure au titre de la loi sur le devoir de vigilance**

En 2020, des fermes brésiliennes travaillant pour les grandes sociétés brésiliennes de l'agroalimentaire de viande bovine ont été mises en cause pour leur lien allégué avec la déforestation au Brésil. Alors que la filiale du groupe Casino au Brésil, GPA, n'a jamais été interpellée par les représentants des communautés indigènes, brésiliennes ou présentes au Brésil sur ces fermes de grands fournisseurs, une association française a publié un rapport en juin 2020 excitant un "double jeu" du groupe Casino. Le rapport a fait l'objet d'une réponse circonstanciée du groupe Casino, compte tenu de ses nombreuses inexactitudes, fausses extrapolations et erreurs. Le groupe Casino a reçu en septembre 2020 une mise en demeure portée par cette même association et un collectif d'autres ONGs qui considèrent que le plan de vigilance du Groupe ne serait pas conforme à la loi du 27 mars 2017. Le groupe Casino a réfuté cette accusation, et a répondu à cette mise en demeure de manière circonstanciée. Conformément aux dispositions de la loi susvisée, le groupe Casino publie et met en œuvre son plan de vigilance dans le présent document et ce depuis l'entrée en vigueur de la loi.

En 2021, le groupe Casino a été assigné devant le tribunal judiciaire de Saint-Étienne sans que les associations concernées n'aient cherché à nouer un dialogue suite à la réponse apportée à la mise en demeure susvisée et avant même que le plan de vigilance 2021 du Groupe ne soit publié.

L'affaire a été renvoyée devant le Tribunal judiciaire de Paris lequel a, en 2022, proposé aux parties l'ouverture d'une médiation. Après avoir rencontré, conformément à la demande du tribunal, les deux médiateurs nommés, le groupe Casino a confirmé son accord pour l'ouverture d'une médiation. Les plaignants ont refusé cette médiation. La procédure judiciaire suit son cours.

En 2022, quatre ONG ont mis en demeure neuf entreprises sur le fondement de la loi sur le devoir de vigilance dont le groupe Casino au regard des enjeux en lien avec l'utilisation du plastique. Le groupe Casino a répondu à cette mise en demeure dans le délai légal de trois mois en réaffirmant 1/ ses engagements et ses actions pour réduire l'impact du plastique présent dans les produits commercialisés notamment par les fournisseurs, pris depuis 2019 dans le cadre du Pacte national sur les emballages plastiques signé par le Groupe ; 2/ sa volonté de dialogue, conformément au Pacte national sur les emballages plastiques, avec les ONGs pour échanger sur les engagements pris et leur pertinence, les moyens mis en œuvre et les solutions proposées par ces ONGs.

GROUPE  
*Casino*  
NOURRIR UN MONDE  
DE DIVERSITÉ